



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six septembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, M. Gilbert CHASTAGNAC , M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUCH, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadine PASQUET, M. Kevin PARRA RAMIREZ, Mme Nadia REHRIS, M. Alain LIPIETZ, Mme Anne Gaëlle TAILLE-POLIAN, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antoin COIS, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, M. Alain MILLE, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Fadma OUCHARD, M. Mamadou TOUNKARA, M. BACHELET,

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme LEYDIER	représentée par M. CHASTAGNAC
Mme GANDAIS	représentée par M. LIPIETZ
Mme KACIMI	représentée par M. WEBER
M. BOUNEGTA	représenté par M. MILLE

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Maritza MUNOZ
Mme Dalila BAKOUR
Mme Valérie ARLE
M. Marc BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur PLUSQUELLEC a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

Ordre du jour

1.	RAPPORT n°2-2243 : Présentation de l'Analyse des besoins sociaux	22
2.	RAPPORT n°1-2290 : Octroi d'une subvention exceptionnelle suite au séisme au Maroc et aux inondations en Libye	25
3.	RAPPORT n°2-2225 : Donne un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier à intervenir entre le SAF 94 et l'Établissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la propriété située 11 rue des Villas à Villejuif (opération 812)	28
4.	RAPPORT n°2-2262 : Bail civil à conclure entre la SCI ECLA VILLEJUIF PROPCO et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local situé 24 rue Marcel Paul à Villejuif	30
5.	RAPPORT n°2-2213 : Approbation du CRACL 2022 pour la ZAC Aragon	30
6.	RAPPORT n°2-2212 : Approbation du CRACL 2022 de la ZAC Campus Grand Parc	31
7.	RAPPORT N° 2-2260 : ZAC Campus Grand Parc : Dénomination du mail piéton de l'îlot Db1	38
8.	RAPPORT N° 2-2211 : Rapport annuel d'activité 2022 de la SADEV 94	39
9.	RAPPORT N° 1-2240 : Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des logements achevés avant le 1 ^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie	39
10.	RAPPORT N° 1-2257 : Budget principal de la Ville – Admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables à la demande du service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine pour les années 1997 à 2022	41
11.	RAPPORT N° 1-2254 : Budget annexe assujetti à la TVA Flobail – Affectation des résultats de l'exercice 2022	42
12.	RAPPORT N° 1-2255 : Budget principal de la Ville – Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023	42
13.	RAPPORT N° 1-2253 : Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe assujetti à la TVA Flobail	45
14.	RAPPORT N° 2-2219 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par BATIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de l'acquisition en VEFA au 54 rue Bizet	46
15.	RAPPORT N° 2-2277 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villejuif pour le secteur Lebon-Lamartine – Demande d'engagement de la procédure à l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre	46
16.	RAPPORT N° 2-2272 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne (ADIL 94)	47
17.	RAPPORT N° 3-2263 : Présentation et approbation de la Charte ATSEM	48
18.	RAPPORT N° 3-2265 : Approbation de la convention de responsabilité fonctionnelle « temps du repas » sur la pause méridienne	49
19.	RAPPORT N° 3-2266 : Approbation de la convention de financement CAF-Fonds Publics et Territoires N° 202300135 « Accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures et services de droit commun »	50
20.	RAPPORT N° 3-2278 : Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement – Fonds Publics et Territoires N° 202300136 Axe 3 : engagement enfants et des jeunes relative au projet « savoir rouler »	51
21.	RAPPORT N° 3-2239 : Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF du Val-de-Marne – Axe N°1 – Fonds Publics et Territoires pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) – N° 202300139 Aide au fonctionnement « projet local » sur FPT et N° 202300140 FPT investissement – matériels et mobiliers nécessaires à leur accueil	51
22.	RAPPORT N° 1-2294 : Attribution d'une subvention au Comité de Jumelage	52
23.	RAPPORT N° 4-2268 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des anciens sapeurs-pompiers de la 22 ^e compagnie	53
24.	RAPPORT N° 1-2261 : Convention de partenariat portant sur l'organisation des permanences du département dans la Ville	54

25.	RAPPORT N° 2-2279 : Convention de partenariat pour la prise en charge et le suivi des enfants vulnérables par des médecins de CMS	54
26.	RAPPORT N° 3-2256 : Transfert du fonds de photographies de Roger Lambert par les Archives Départementales du Val-de-Marne aux Archives communales de Villejuif	54
27.	RAPPORT N° 3-2281 : Convention de partenariat avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance nationale	55
28.	RAPPORT N° 4-2139 : Rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)	55
29.	RAPPORT N° 1-2207 : Création de postes	56
30.	RAPPORT N° 1-2233 : Actualisation du régime indemnitaire des agents de la Ville de Villejuif	56
31.	RAPPORT N° 1-2235 : Modalités et conditions d'attribution d'aides financières exceptionnelles par l'assistante sociale du personnel pour les agents de la Ville	57
32.	RAPPORT N° 2-2251 : Adhésion de la Ville de Villejuif à la centrale d'achat du RESAH	57
33.	RAPPORT N° 4-2283 : Création d'un observatoire de la tranquillité publique et d'éthique de la vidéo protection	57
34.	RAPPORT N° 3-2269 : Avenant n°1 au contrat de concession de service public de conseil, conception, d'organisation et de mise en œuvre de l'événementiel d'intérêt général de la Ville de Villejuif (2018-2024)	60
35.	RAPPORT N° 1-2275 : Désignation du référent déontologue des élus locaux de la Ville de Villejuif	60
36.	RAPPORT N° 1-2282 : Désignation des représentant.es de la commune siégeant au sein des conseils d'école de la commune	60
37.	RAPPORT N° 0-2305 : Modification des représentant.es du Conseil municipal siégeant au sein des conseils d'administration des collèges de la commune	61
38.	RAPPORT N° 0-2302 : Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration du PSCC (Paris-Saclay Cancer Cluster)	61
39.	RAPPORT N° 1-2241 : Désignation d'un.e élu.e représentant la commune au sein de l'ASL du 43 rue Pasteur pour la Maison des arts martiaux Lucie Decosse	61
40.	RAPPORT N° 1-2267 : Modification des représentants de la SEMGEST	62
41.	VCEU : RAPPORT N°0-2310 : Immigration, travailleurs sans papiers : un devoir d'humanité	62

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 17 heures 20.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. PLUSQUELLEC a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Monsieur le Maire

Bonsoir. Le taxi de madame STEINBERG est retardé, nous attendions de clarifier la situation avant de démarrer l'Heure citoyenne consacrée à la question sociale.

Contaminé par le nouveau variant du COVID-19, je tiendrai ce conseil masqué. J'en profite pour rappeler la nécessité de veiller les uns sur les autres, alors que cette maladie continue de circuler.

Les conseillers municipaux trouveront sur table le très bel ouvrage consacré à Paul-Vaillant COUTURIER, publié durant l'été et écrit par un Villejuifois, Jean-Michel LETERRIER, offert à l'ensemble des membres de cette instance. Vous y trouverez des éléments importants constitutifs de Villejuif d'aujourd'hui, mais également de la pensée du député-maire qu'il fut et qui a marqué aussi bien Villejuif que l'histoire de notre pays.

Ce soir, nous avons décidé de contribuer au débat qui traverse le pays sur la question sociale, le pouvoir d'achat et la capacité pour les salariés, les retraités, la jeunesse, de « *boucler les fins de mois* », selon l'expression populaire, en organisant cette Heure citoyenne autour de cette thématique. Les associations présentes dans notre ville, qui agissent sur cette question, seront présentées par monsieur COIS. Elles contribuent, aux côtés de la municipalité, à participer à l'identification des besoins et à y répondre pour partie. Je donne la parole à Monsieur COIS.

L'Heure citoyenne

Monsieur COIS

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous, chers Villejuifois et Villejuifaises présents dans la salle ou qui nous regardent. Effectivement, la séance de ce soir est consacrée à la situation sociale de notre pays, qui est la septième puissance du monde. Notre ville est située dans la région la plus riche de France, dans la métropole la plus riche de France, et pourtant, les inégalités dans le pays s'aggravent, entre des riches toujours plus riches et une masse de plus en plus importante de personnes, issues souvent des classes moyennes et populaires, qui peine à « joindre les deux bouts ». Une ville populaire comme la nôtre est, bien sûr, particulièrement touchée par les récentes évolutions.

Depuis plusieurs années maintenant, tous les indicateurs sont au rouge. L'inflation augmente et la situation sociale de notre pays s'aggrave. Je citerai deux exemples : d'une part, en deux ans,

l'inflation alimentaire a bondi de 25 %, à tel point qu'aujourd'hui, un Français sur trois avoue se priver de repas, faute de moyens nécessaires, ce qui représente plus de vingt millions de Français. D'autre part, la crise du logement social maintient de plus en plus de concitoyens dans des logements indignes, voire sans logements. A Villejuif, cela concerne des personnes âgées avec des petites retraites, des familles qui ne parviennent plus à payer les factures, mais également des enfants voire des bébés qui dorment dans la rue face à un hébergement d'urgence qui n'est plus capable de les accueillir. Plus largement, des personnes autrefois dans une situation stable basculent aujourd'hui dans ce type de privation.

Cette situation n'est pas une fatalité. Elle est la résultante de choix politiques et économiques clairs, sur lesquels nous reviendrons. Cependant, la situation serait bien pire, en France et à Villejuif, sans la formidable mobilisation citoyenne que connaît notre pays. Je pense aux 13 millions de bénévoles qui agissent au sein des associations, et singulièrement des associations de solidarité. Villejuif est une ville solidaire, qui a la chance d'en compter de nombreuses. A titre d'exemple : Emmaüs Friperie Solidaire permet d'accéder à des vêtements ou des jouets à bas prix ; Villejuifois Solidaire, qui gère l'épicerie sociale ; le Secours catholique, qui donne accès à des cours de Français langue étrangère (FLE) et mène des actions de soutien alimentaire ; le groupe Accueil et Solidarité, qui accueille et accompagne les demandeurs d'asile ; Nouvelles voies, spécialisée dans l'accès au droit ; les Restos du cœur ; les Petits frères des pauvres, qui luttent contre l'isolement des personnes âgées. Les associations de jeunes multiplient en ce moment les actions de maraudes et les actions de solidarité, telles que Binkadi-so, 94^e rue ou encore 94 United et le collectif « Villejuif ville d'accueil », la Grand Ourse, les Amis de la librairie Points Communs, etc. Trois autres associations essentielles seront entendues tout à l'heure.

L'action du service public sera également évoquée, car elle est essentielle. Je pense notamment à l'action de la Caisse d'allocation familiales (CAF), de l'Espace départemental de solidarité (EDS), aux établissements scolaires (nous entendrons tout à l'heure le directeur de l'école Pasteur) et au Centre communal d'action sociale (CCAS). Chacun doit mesurer à quel point la situation sociale de notre pays serait pire sans ses associations et leurs bénévoles, que nous aimons et que nous soutenons. Vigiles de notre société et de son humanité, au plus près du terrain, ils et elles sont les témoins de l'évolution sociale de notre pays, d'où la décision de les inviter et de les entendre ce soir. Nous aurons donc le plaisir d'écouter tout à l'heure Henriette STEINBERG, secrétaire générale du Secours populaire français ; Didier PICARD, bénévole de la Croix-Rouge de Villejuif, qui représente Raphaël NDIAYE, coordinateur de la Croix-Rouge française. Pour des raisons professionnelles, il n'a pas pu se déplacer. Nous entendrons également madame MAOUCHE, déléguée départementale de l'association française des étudiants pour la ville (AFEV), et Monsieur DUMAS, directeur de l'école élémentaire Pasteur. Nous vous remercions de votre présence.

Monsieur PICARD, je propose de commencer avec votre témoignage en tant que bénévole de la Croix rouge française à Villejuif, une très ancienne et respectable association, dont tout le monde ne connaît pas la diversité des actions qu'elle mène. A Villejuif, celle-ci intervient notamment pour la sécurité et la santé de tous, et forme aux premiers secours. Vous êtes aussi gestionnaire d'établissements et des hébergements d'urgence, et réalisez des maraudes pour venir en aide aux sans-abris. Vous organisez également des distributions alimentaires, par exemple pour les étudiants. De son côté, la ville a le plaisir de vous compter à ses côtés, chaque fois que nécessaire, pour la Nuit de la solidarité et pour l'analyse des besoins sociaux, dont on parlera toute à l'heure. Didier, vous allez donc vous présenter, et présenter votre organisation. Ensuite, ma question sera simple : de quelle manière votre positionnement particulier, au plus près des habitants, notamment les plus précaires, vous renseigne sur l'évolution de la situation sociale dans notre ville ?

Monsieur PICARD

Merci de nous avoir invités. La Croix-Rouge française villejuifoise existe depuis 73 ans sur la commune et regroupe actuellement 102 bénévoles, dont une trentaine de Villejuifois. Nos actions principales sont variées : nous menons des opérations d'urgence avec notre ambulance, nous tenons des permanences à la caserne de pompiers, ou à la demande du SAMU94 de Créteil et nous intervenons aussi chez les personnes victimes des accidents. Précision importante : le transport d'une victime vers un hôpital ou autre est gratuit quand il est pris en charge par la Croix-Rouge, contrairement aux ambulances privées, de plus en plus nombreuses.

Nous organisons par ailleurs des formations de FLE (Français Langue Étrangère) pour les Villejuifois, dans une base située au Kremlin-Bicêtre, ouverte aux habitants des communes de Gentilly, Kremlin-Bicêtre et Villejuif. Nous nous rendons également dans les écoles pour présenter les premiers secours. Cette année, tous les troisièmes du collège Guy Moquet y ont été formés. Une initiation au droit international humanitaire a aussi été mise en place, mais cette initiative n'a pas été un grand succès.

Des actions décentralisées sont par ailleurs menées depuis plusieurs années, par exemple au Togo, où nous avons d'abord construit une école, puis un lycée, une infirmerie, et récemment un centre sportif. Enfin, nous participons aux différents meetings d'associations ou à la journée « portes ouvertes » des pompiers.

Concernant plus particulièrement nos actions sociales, nous effectuons plusieurs fois par mois des maraudes. Nous nous rendons auprès des sans-abris pour leur proposer un accompagnement dans l'urgence, passer un moment avec eux et leur proposer des kits alimentaires et des kits hygiène. Nous pouvons proposer des solutions d'hébergement, mais les places sont rares au 115, et la situation risque de s'aggraver durant les Jeux olympiques.

En matière de distribution alimentaire, depuis cette année, un camion nous permet d'apporter de l'aide alimentaire directement vers les logements universitaires. Il s'agit de kit repas « secs » et de chèques permettant d'acheter des fruits et des légumes, meilleurs pour la santé que des plats déjà prêts. Cinq camions et deux triporteurs sont par ailleurs gérés par des étudiants. Nous effectuons également un travail de collecte alimentaire pour le compte d'autres unions locales. Des collectes alimentaires sont également faites avec le Secours Populaire.

Au niveau national, une opération baptisée « Allô, comment ça va ? » permet à des personnes en difficulté de poser des questions ou de demander de l'aide. Les appels d'étudiants sont nombreux. Ils font part de difficultés pour se nourrir et d'un certain mal-être. Nous essayons de les orienter. Nous appelons également régulièrement plus de 250 personnes en situation complète d'isolement, souvent âgées et sans famille. Notre troisième plateforme est la plateforme « Allo, j'écoute », qui permet de s'entretenir avec des psychologues. Des actions ponctuelles, conduites par le 115 et la Croix-Rouge, complètent ce dispositif. Récemment, une opération d'urgence regroupant la mairie et le Secours populaire a permis de venir en aide à un étudiant à la rue, sans famille ni ressources. Par ailleurs, un centre de stabilisation, situé rue de Verdun, regroupe 48 lits, qui sont tous occupés. Nous organisons également, en partenariat avec la mairie, la Nuit de la solidarité.

La situation actuelle est en tension, et ce terme sera probablement utilisé par de nombreux intervenants. Actuellement, nous sommes appelés sur tous les fronts. La Croix-Rouge a trois grandes activités. Il y a le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) intervient un peu partout, et notamment en Ukraine et au Niger. Il y a la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge, qui se concentre plutôt sur les catastrophes naturelles. En ce moment, elle est surtout présente au Maroc et en Lybie. Et puis, au quotidien, les 155 unions locales sont confrontées à une forte hausse de l'activité. Les appels portent sur des demandes d'hébergement, des demandes financières, ou pour obtenir un repas quotidien.

Comme de nombreuses associations, nous sommes toujours à la recherche de financements, et notamment de sponsors (au regard des événements en Ukraine, des catastrophes naturelles et des demandes quotidiennes de toutes et tous). Pour nous, historiquement, vous avez tous vu, une fois par mois, une pièce pour la Croix-Rouge. Nous devons également renforcer la collaboration entre les différents acteurs, par exemple la mairie ou le Secours populaire, afin de mutualiser les efforts et les besoins matériels.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions, et remercie la mairie de nous avoir invités.

Monsieur COIS

Merci, Didier, pour votre témoignage. Les interventions vont se poursuivre, puis nous permettrons à chacun de prendre la parole.

Je vous propose à présent d'entendre Maeva MAOUCHI, coordinatrice départementale de l'AFEV du Val-de-Marne, qui connaît très bien Villejuif pour y avoir travaillé de nombreuses manières. L'AFEV est bien connue à Villejuif pour les actions qu'elle mène auprès des étudiants précaires et pour favoriser leur engagement pour le soutien scolaire et au-delà. Au-delà de la présentation de votre structure, que je vous invite bien sûr à faire, la situation sociale des étudiants est alarmante, Didier le rappelait à l'instant. Depuis la rentrée, les alertes se succèdent sur leur capacité à accéder à un logement, à payer leurs études, à se nourrir tous les jours et à leur faim. Il y a quelques jours, une étude de l'association Cop1 signalait qu'un étudiant sur deux saute un repas. L'AFEV agit au quotidien aux côtés des étudiants et des enfants qu'ils accompagnent. Madame MAOUCHI, pouvez-vous présenter l'activité de votre association, ainsi que la situation actuelle et son évolution ?

Madame MAOUCHI

Bonsoir à toutes et à tous. Je remercie Antonin pour l'invitation. C'est un sacré challenge de présenter l'AFEV, ainsi que la situation précaire des étudiants. Effectivement, je connais bien Villejuif, pour y avoir grandi jusqu'à un certain âge. Je commencerai par présenter l'AFEV et les actions menées dans la ville, avant d'évoquer la situation des étudiants au niveau national.

Une présentation est projetée.

L'AFEV est le premier réseau d'étudiants engagés en France. Nous collaborons avec 18 000 étudiants chaque année, qui s'impliquent dans nos trois grands programmes d'actions.

Tout d'abord, sur Villejuif nous avons une antenne depuis 2019. Il s'agit de notre dernière antenne sur le Val-de-Marne. Nous sommes présents sur d'autres antennes (Créteil, Fontenay, Champigny depuis plus de 30 ans quasiment). A Villejuif, cette antenne regroupe une équipe de cinq personnes en service civique, un salarié qui pilote les actions et 17 « Capseurs », qui sont des jeunes en colocation solidaire.

La principale action de l'AFEV est son programme de mentorat. Un étudiant intervient deux heures par semaine à domicile pour accompagner un enfant de classe de grande section jusqu'à la classe de troisième. Cette initiative permet de travailler la confiance en soi, la mobilité et l'ouverture culturelle, et dépend des besoins identifiés. Nous travaillons notamment avec le Programme de réussite éducative (PRE) de la ville et les écoles Marie Curie et Robert Lebon et le collège Karl Marx. Concernant le mentorat, une trentaine d'enfants de Villejuif sont concernés par ces actions menées en collaboration avec les équipes éducatives des différentes écoles de ces quartiers, et avec des étudiants principalement issus de l'université de Créteil, avec laquelle nous sommes en partenariat. Les étudiants viennent également de l'EFREI notamment. Nous sommes en partenariat avec eux.

Par ailleurs, le volontariat en résidence regroupe une équipe de jeunes en service civique. Ils interviennent au sein de l'école Robert Lebon et accompagnent des classes de CP sur des activités autour de la lecture, qui représente un vrai frein dans la lutte contre les inégalités éducatives. Or, la lutte contre ces inégalités éducatives dans les quartiers prioritaires est précisément l'un des objectifs de notre association. L'idée est de travailler sur l'aspect du livre et que ce soit un outil plaisir pour la jeunesse dans les quartiers.

La résidence est située en face du collège Karl Marx. Créée en 2019, il s'agit de modules en préfabriqué, empilés les uns sur les autres. Cette colocation à projet solidaire regroupe 17 jeunes actifs, en service civique ou étudiants, dans un bâtiment de quatre étages. Parmi ces 17 jeunes, on trouve des étudiants, des jeunes engagés en service civique ou des jeunes actifs. Les trois quarts sont des étudiants. En échange d'un loyer modéré avec le bailleur RATP Habitat, à l'origine de ce projet, en collaboration avec l'AFEV et Villejuif, ils ont pour objectif de créer du lien social dans le quartier dans lequel ils habitent et à l'échelle de la ville. Ces jeunes ont entre 18 et 30 ans. Le coût du loyer est de 300 euros, charges comprises.

Le projet de colocation, à l'échelle de l'AFEV, existe depuis 2010. Ce projet se déploie désormais de plus en plus au niveau national, pour répondre aux besoins spécifiques du logement étudiant et de la mixité dans les quartiers. Nous le verrons plus, le loyer est le principal poste de dépense étudiant. 900 « capseurs » sont désormais concernés, répartis dans 71 quartiers prioritaires.

Dans le cadre du mentorat, les jeunes rencontrent également les familles de leurs élèves. Nous menons ainsi des actions d'ouverture culturelle avec les jeunes et les familles, sur la ville et en-dehors. Elles sont pilotées et animées par nos volontaires en service civique, avec l'équipe salariée. Nous disposons d'un local place Rodin, ce qui facilite notre présence et notre implication dans le quartier. Cette année, nous allons monter un projet de micro-bibliothèque suite à une dotation de livres, pour mettre le local à disposition des familles du quartier. Sur cette question, nous travaillons en collaboration avec les acteurs de la municipalité (comme le CLAS et le PRE).

Concernant le projet « Kaps », cette année, à Villejuif, sur 17 places, il en restait sept, car des jeunes sont là depuis le début du projet (4 sont là depuis 2019). Le turn-over est de 2 ans généralement, car les jeunes partent souvent pour des raisons d'études et de mobilités. Nous avons reçu plus de cent demandes pour 7 places. Nous avons donc dû stopper la demande des jeunes. Au niveau de l'Île-de-France, nous offrons 208 places pour plus de 1500 demandes. Il n'est pas évident de refuser des places à ces personnes dans le besoin. La première raison pour laquelle les jeunes veulent entrer en colocation solidaire, c'est le prix du loyer. À l'échelle nationale, environ 70 % des « Kapseurs » ont entre 18 et 24 ans, 55 % sont des femmes et 80 % sont des étudiants. Au niveau national, trois motivations principales ressortent dans nos enquêtes. Le coût du loyer est cité par 80 % des répondants. L'engagement envers l'AFEV devrait être privilégié, mais nous sommes

pleinement conscients de la situation complexe dans laquelle ils se trouvent. Depuis la crise, nous observons une augmentation significative des demandes, y compris de la part d'étudiants étrangers, ce qui n'était pas forcément le cas par le passé. Ce contexte nous contraint à des choix difficiles. Par exemple, nous avons dû récemment faire un choix entre deux candidatures : un jeune étudiant qui devait absolument se loger car ne venant pas de la région parisienne, et une jeune femme qui est enseignante et qui est installée et a un certain niveau de salaire et qui rencontre des difficultés importantes pour se loger. On a du privilégier le jeune étudiant, qui ne trouvera probablement pas d'autres solutions. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où les jeunes Kapseurs s'engagent pour les habitants dans les quartiers, pour être solidaires, et en fait ils se retrouvent eux-mêmes en difficulté pour payer le loyer et pour se nourrir. L'année dernière à Villejuif, avec la FDJ, nous avons mis en place un fonds d'urgence pour aider les jeunes à payer leur logement. Sur 17 demandes, quatre émanaient de « Kapseurs ». Nous essayons de répondre à ces demandes au « pied levé », comme on le peut.

Chaque année, les projets changent en fonction des besoins spécifiques identifiés dans les quartiers. Outre des maraudes, il existe une forte demande pour des initiatives visant à lutter contre le cyberharcèlement. Nous organisons des ateliers de sensibilisation et, au sein de la résidence, nous disposons d'une salle commune où nous encourageons également la participation des parents. Des ateliers théâtre sont proposés. Chaque année, nous tenons un comité de pilotage en collaboration avec la ville et les autres partenaires financiers du projet pour identifier les besoins sur le quartier.

Les bénéfices de ces projets pour les Kapseurs sont clairement identifiés : ils apportent un soutien, un réconfort et combattent l'isolement pour eux, en tant que jeunes, et plus généralement dans le quartier, favorisent l'apprentissage de la vie en communauté et du partage d'expériences, ce qui reflète l'essence même de notre projet. Chaque année, nous réalisons un baromètre auprès des étudiants boursiers : 40 % d'entre eux sont motivés et s'engagent activement. Ils soulignent que cette offre de logement leur a permis de poursuivre leurs études dans des conditions sereines. Ce constat devient récurrent.

Nous interrogeons également les étudiants sur leurs difficultés, et une majorité d'entre eux mentionnent des problèmes financiers et de santé mentale, les seconds découlant souvent des premiers. Chaque année, notre équipe accueille trente volontaires dans le Val-de-Marne et la moitié d'entre eux rencontrent des difficultés d'ordre psychologique (addictions, dépressions etc.). J'accompagne des jeunes en service civique depuis plus de 10 ans, et il est clair que la situation se détériore. Ils traversent des périodes de grande fragilité, que ce soit à 18 ou à 24 ans, qu'ils soient étudiants ou non, et tous sont impactés, notamment depuis la crise de COVID-19 (renfermement sur soi, ils ne sortent plus de chez eux, la rencontre avec l'autre est compliquée etc.)

Sur la question du logement, récemment, un article mettait en lumière que le premier poste de dépense des étudiants concerne le loyer, à 63 %. Cette situation est d'autant plus préoccupante en Île-de-France, où les coûts de location sont déjà particulièrement élevés et augmentent encore. Le loyer moyen d'un étudiant est passé de 360 euros à 500 euros hors Île-de-France entre 2012 et 2020. Cette réalité a un impact significatif sur les inégalités, parfois au point de contraindre certains à renoncer à l'université de leur choix, faute de pouvoir se loger convenablement. Certains choisissent par défaut leur orientation. Pour les jeunes issus de milieux ruraux, la situation est encore plus complexe. Je me souviens d'une mère, qui m'a appelé à de nombreuses reprises, dont la fille habite à plus d'une heure et demie de la plus proche université, sans solution de logement. L'AFEV n'avait pas de place à lui proposer. Une enseignante nous a également contactés, et cherchait une colocation. Chaque semaine, nous recevons de nombreux appels de ce type.

L'université de Créteil nous confirme, dans ses enquêtes, qu'un certain nombre d'étudiants se retrouvent sans domicile fixe, ou du moins, que les trois quarts d'entre eux sont mal logés. Le coût moyen dépasse désormais les 3 000 euros, et 40 % des étudiants bénéficient d'une aide financière de leurs parents. 60 % sont sans soutien parental et se voient contraints de chercher des petits boulots pour compléter leurs revenus, plongeant ainsi dans un cercle vicieux. Les problèmes de santé et de carences alimentaires sont de plus en plus fréquents parmi les étudiants. Incapables d'acheter des produits de première nécessité, ils se tournent vers des aliments préparés qui ne sont pas forcément les meilleurs pour avoir une alimentation équilibrée.

Des solutions sont à l'étude. Le gouvernement a annoncé la création de 30 000 nouvelles places pour les jeunes étudiants d'ici la fin du quinquennat. Récemment, dans une tribune, 14 présidents d'université proposaient une allocation d'études pour offrir aux étudiants des conditions de travail favorables. Les collectivités s'impliquent également dans la contractualisation des jeunes. La situation est complexe, et l'engagement se trouve souvent relégué au second plan, bien qu'elle soit présente. La part des étudiants souhaitant s'engager est ainsi en hausse de 44 % à l'AFEV.

Par ailleurs, le guide de la rentrée universitaire est sorti ce matin. Il annonce le gel des prix des repas à un euro pour les quatre prochaines années, idem pour les loyers des CROUS qui resteront gelés pour les quatre prochaines années. Le CROUS loge seulement 6 % des étudiants à l'échelle nationale.

Monsieur COIS

Merci infiniment, Madame MAOUCHE, pour ce témoignage très éclairant. J'apprécie particulièrement le lien que vous avez établi entre les actions de l'AFEV et les constats alarmants que nous pouvions pressentir concernant la situation sociale des étudiants. Le cas de cette enseignante qui peine à trouver un logement et qui se tourne vers l'AFEV pour une colocation étudiante est révélateur à la fois de la crise du logement et du déclassement social que subit cette profession pourtant indispensable.

Monsieur Romain DUMAS, directeur de l'école élémentaire Pasteur, vous représentez les enseignants et êtes un citoyen engagé de Villejuif. Votre témoignage revêt une importance particulière. Ayant grandi à Villejuif, vous connaissez bien notre ville. Depuis votre prise de fonction, vous avez été directement confronté aux conséquences de l'augmentation de la pauvreté et de la précarité. Vous avez également dû faire face aux défis liés à l'accueil, au logement et au logement d'urgence dans notre pays. Comme d'autres directeurs et directrices d'écoles et d'établissements scolaires (dont je salue l'action), votre dévouement en faveur du droit à l'éducation des enfants est exemplaire, et vous avez déployé des efforts considérables pour y parvenir. Votre témoignage est essentiel pour éclairer les répercussions de ces situations sociales sur les enfants et leurs familles.

Monsieur DUMAS

Je vous remercie pour cette invitation. Je suis le directeur de l'École Pasteur à Villejuif, située dans un quartier populaire, avec 238 élèves (11 classes + une classe du PE2A pour les élèves venant d'arriver en France). Nous sommes souvent confrontés à des situations de détresse diverses, allant du logement insuffisant à des familles confinées dans des espaces exiguës, en passant par la crainte de ne pas pouvoir payer la cantine et/ou l'étude. J'évoquerai brièvement deux ou trois cas particuliers.

Il y a 6 mois, une famille de demandeurs d'asile péruviens est arrivée en France. Nous avons découvert dès le deuxième jour d'école que cette famille vivait dans la rue depuis trois mois. La mère était enceinte de sept mois, avec un enfant de six ans et un fils de treize ans. C'est la sage-femme qui suivait cette famille qui en avait connaissance et qui m'a appelé. J'ai immédiatement pris contact avec les différents services pour trouver une solution. Cette personne est arrivée en France après avoir été séquestrée, maltraitée, violée et poussée à la prostitution par son ancien conjoint qui tentait de la tuer elle et son fils de treize ans qui porte une cicatrice au milieu du crâne. Son ancien conjoint a également menacé sa famille. Cette femme était partie une première fois mais elle a dû revenir, car elle a retrouvé sa famille. En revenant elle était enceinte de 6 mois. Son ex-conjoint l'a retrouvée et l'a laissée pour morte. Elle a dû accoucher de sa fille prématurée. Nous avons accueilli cette famille à l'école, c'est un droit. La fille de six ans n'avait jamais été scolarisée et l'enfant de treize ans fréquentait très peu l'école. Ils dormaient dans la rue depuis trois mois. La mairie a pu offrir une solution temporaire de quelques jours. Nous avons tenté d'appeler le 115, mais il était impossible de les joindre pendant toute la journée. De mon côté, j'ai contacté le directeur de l'Office français de l'intégration et de l'immigration (OFII) qui m'a immédiatement répondu et qui a cherché activement une solution. Entre-temps, il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire et ils se retrouvaient sans rien. Heureusement, la solidarité existe, et nous avons réussi à trouver des vêtements et de la nourriture et nous les avons logés bénévolement pendant environ 4/5 jours. En tant que demandeurs d'asile, ils possèdent des droits. Ils ont finalement été accueillis dans le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de L'Haÿ-les-Roses. C'est une issue positive, mais malheureusement, c'est une situation rare. Nous sommes de plus en plus confrontés à ce type de situations et nous, en tant que directeurs ou professeurs, nous sommes souvent démunis.

Nous sommes également confrontés à des familles avec le 115 qui changent régulièrement d'hôtels, et parfois de villes. Et souvent quand tout vacille autour de nous, il n'y a qu'une seule chose qui tient, c'est l'école. Et ces familles-là, souhaitent que leurs enfants poursuivent leur scolarité dans l'établissement où ils se sont fait des amis. Souvent, quand tout s'effondre dans la vie, l'école est le seul élément de solidité, mais cette situation les contraint à de longs trajets, tous les matins et tous les soirs. Certains parents travaillent, mais ne parviennent pas à se loger.

Souvent, ils ignorent les dispositifs que peuvent offrir leur mairie, ce qui justifie ma présence ici. Le conseil municipal dispose parfois de solutions à proposer à ces familles en grande détresse.

Monsieur COIS

Merci infiniment pour ce témoignage poignant, ancré dans la réalité et le vécu du quotidien. En tant que directeur de l'école Pasteur, dans une ville populaire comme la nôtre, vous êtes confronté à la précarité des situations d'hébergement d'urgence et aux conséquences dévastatrices de la crise sociale et du manque de logements. Les répercussions touchent les familles, les enfants, et leur droit à l'éducation, mais aussi tout simplement leur droit à une vie digne. A chaque fois, on se retrouve dans une situation, avec des familles qui sont dans la rue, et qui sont hébergées par le 115, et qui parcourent le département voire la région, souvent sans papiers, demandant à être régularisées. Chaque matin, elles luttent pour amener leurs enfants à l'école, prenant des bus qu'elles ne peuvent pas se permettre de payer, et finissent par accumuler des amendes. Malheureusement, être en dette envers le Trésor public entrave leur régularisation, ce qui a des conséquences déterminantes sur leur avenir.

À Villejuif, nous sommes de plus en plus confrontés à ces situations, et bien que nous parvenions parfois à trouver des solutions temporaires, mobilisées par la ville et le CCAS, l'hébergement

d'urgence reste avant tout une obligation de l'État. Le nombre de places est défini par le projet de loi de finances, et l'année dernière, il était prévu d'en supprimer 14 000. Cette année, la situation devrait se poursuivre, quand 200 000 places supplémentaires seraient nécessaires. En tous cas, merci beaucoup pour ce témoignage.

Je suis maintenant honoré d'accueillir Henriette Steinberg. Pour vous laisser le temps d'arriver, je redis que nous avons entendu, pendant les quelques dizaines de minutes qui viennent de s'écouler, trois témoignages de représentants engagés dans notre ville : un témoignage de la Croix-Rouge française ; un témoignage de l'AFEV, faisant le lien entre les actions menées auprès des étudiants, et la dégradation de la vie sociale des étudiants ; et un témoignage de Romain DUMAS, directeur d'une école dans un quartier populaire de notre ville. Au nom du Conseil municipal, je tiens à vous remercier chaleureusement pour l'amitié et l'honneur que vous nous faites en participant à cette heure citoyenne. Le Secours populaire français, dont vous êtes la Secrétaire générale, est l'une des associations de solidarité les plus importantes en France. À Villejuif, son action est cruciale. Vous avez dédié votre vie à œuvrer, la tête haute, pour un monde plus juste, que ce soit au sein du Secours populaire mais également professionnellement, dans notre Val-de-Marne, que vous connaissez bien, à Champigny, au Conseil Départemental. Aujourd'hui, vous êtes une grande dirigeante associative, et je souhaite profiter de votre présence pour élaborer une vision globale de l'évolution de la situation sociale de notre pays, ainsi que du rôle, de la place et des capacités des associations pour y faire face. Je pense à la situation difficile dans laquelle se trouve de nombreuses associations, et singulièrement les associations de solidarité ; mais aussi la manière de lutter contre la pauvreté, qui, je le disais en introduction tout à l'heure, n'est pas une fatalité.

Madame STEINBERG

Je vous remercie de votre accueil. Comment prendre le sujet ? Parce que, évidemment, je ne peux pas m'inspirer de tous ceux qui m'ont précédée. Ce que je voudrais dire, c'est que le Val-de-Marne, comme vous l'avez souligné, est effectivement un département que je connais bien. Plus largement, l'action de solidarité menée par le Secours populaire est l'un de mes sujets de préoccupation majeurs, depuis longtemps. Malheureusement, face à l'évolution de la situation dans notre pays, rien ne me permet de penser que les choses sont en train de s'améliorer. Récemment, nous avons réalisé un nouveau sondage Ipsos, que nous effectuons depuis plusieurs années, il me semble 19 ans, portant sur la pauvreté en France et dans d'autres pays européens. Pour la deuxième fois, nous avons pensé utile de comparer la situation dans l'Hexagone à celle d'autres pays du continent. Et, c'est désolant de le dire, mais notre situation n'est pas unique, et nos amis et collègues dans d'autres pays vivent des situations analogues.

En d'autres termes, la question de la pauvreté en Europe, l'un des continents officiellement les plus riches, est devenue, d'années en années, de plus en plus pressante d'année en année. Si les personnes au pouvoir considèrent peut-être qu'il s'agit d'une question secondaire, tel n'est pas le cas pour le Secours populaire et ses partenaires. À cet égard, le fait qu'aujourd'hui, dans notre pays si prospère, près de 45 % des personnes sont contraintes à des calculs minutieux pour vivre, et pour manger, n'est pas une situation normale. Actuellement, plus de 40 % des personnes doivent parfois renoncer à un repas. Pour ces personnes l'idée de 3 repas par jour est une idée du passé, et non plus une idée du présent. Cette situation est alarmante. Voir des mères se priver pour que leurs enfants puissent manger le matin ou à midi est devenu familier, de même que de voir l'enfant lui-même se demander s'il va prendre quelque-chose pour que sa mère puisse manger. Dans les salles de classe, nous avons interrogé les enfants de 8 à 14 ans pour leur demander s'ils pensent que des camarades de classe ne mangent pas trois repas par jour. La réponse est catégorique : oui. La réponse était également oui à la question de savoir s'ils pensent que des camarades sont en situation de

difficultés. Les enfants déclarent penser cela par le constat que ces enfants ne changent jamais de chaussures et qu'au changement de saisons ils ne changent pas de vêtements. Lorsque l'on demande ensuite à l'enfant si lui aussi cela lui arrive quelque fois d'être dans cette situation, la réponse est oui. Les parents se privent également en matière de santé, parce qu'effectivement dans notre pays il y a la sécurité sociale, ainsi que l'obligation d'avoir une mutuelle. Il y a des tas d'obligations, mais ce n'est pas pour ça que les personnes peuvent disposer de ces soins, car elles comptent chaque centime. Elles se disent donc qu'elles peuvent peut-être encore reculer une vise. À ces problèmes s'ajoutent les difficultés liées à l'augmentation des loyers, aux charges, au chauffage, à l'eau et à l'électricité. Et les mesures en vigueur ne couvrent en aucun cas tous les besoins.

Au-delà des besoins alimentaires et vestimentaires, se pose également la question de l'inégalité numérique, qui oppose les enfants ayant accès à un ordinateur pour étudier à ceux qui n'en ont pas. Pour le Secours populaire, la question de l'inclusion numérique est cruciale. Pour le Secours populaire, cette question de l'appropriation du numérique est une question extrêmement importante. Pour les enfants dont les conditions de vie sont déjà difficiles, si en plus les moyens techniques et technologiques leur sont étrangers parce qu'il n'y a pas la possibilité d'y accéder, alors c'est une deuxième punition. Nous avons anticipé cette problématique lors de la crise de la COVID, et avons donc mobilisé des ressources financières pour leur fournir les moyens de poursuivre leur apprentissage dans des conditions décentes, non seulement en région parisienne, mais dans tout le pays. Grâce à la collecte de fonds, nous avons pu acquérir et distribuer ce type d'équipement.

Certes, nous pourrions argumenter que ce n'est pas le rôle des associations. Mais alors, qui devrait le faire ? Cette démarche est également valable pour les vacances, les centres aérés, les activités sportives, pour que les enfants aient des chaussures qui leur permettent de courir. Nous n'attendons pas qu'un autre acteur intervienne pour agir. Tous ces aspects sont au cœur de l'approche du Secours populaire. Cependant, lorsque nous interrogeons les autorités publiques sur les mesures qu'elles prévoient de mettre en place, la réponse est souvent que ces mesures existent déjà, mais que les personnes concernées ne savent pas les utiliser. Je vous laisse méditer cette affirmation. Notre position est différente. Pour nous, le dialogue et le soutien permettent d'établir une meilleure communication, de partager des informations et de faire avancer les choses. Ce travail peut être mené en collaboration avec les services administratifs, mais aussi dans les écoles. Avec Copains du Monde, le Secours populaire est reconnu d'utilité publique et agréé en tant qu'association d'éducation populaire ce qui nous permet d'intervenir dans les écoles afin de parler de ses activités en France et dans le monde. Cela peut aider des enfants à découvrir que la planète ne s'arrête pas à la porte de leur domicile. Lorsque nous lançons des initiatives de solidarité, nous sollicitons la population pour obtenir les moyens d'agir, et les réponses sont extrêmement positives. Cet état d'esprit nous permet de financer des départs en vacances pour les enfants et les familles, et d'élargir ainsi leurs horizons. Ils découvrent que dans d'autres pays, des enfants rencontrent des difficultés similaires, mais qu'ils peuvent, ensemble, échanger et comprendre que la planète est un lieu partagé, où chacun possède sa place.

La question de la pauvreté et de la précarité s'inscrit donc dans une vision plus vaste visant à permettre à chacun de grandir, de se développer, de changer, et de contribuer à un monde en paix, ce qui, aujourd'hui, n'est pas une tâche simple. Les actions du Secours populaire ne se limitent pas à la France, mais s'étendent à l'échelle mondiale. Cela a du sens de voir comment et dans quelles conditions il est possible d'avoir de l'eau chez soi, d'avoir de l'eau pour cultiver et d'avoir également de l'énergie. L'une des activités du Secours populaire ne se limite pas à ce que nous faisons en France, mais se mesure à ce que nous pouvons développer sur la planète. D'ici quelques jours, par exemple, nous inaugurerons une nouvelle école reconstruite dans le sud de Madagascar, après que les tempêtes aient complètement démoli l'école. En effet, cela a du sens que les enfants

sur la planète apprennent tous et c'est aussi, à notre sens en échangeant avec eux, qu'il nous semble que nous sommes capables de faire en sorte que la planète tourne mieux.

Cependant, ces actions n'occultent pas la difficulté de la situation actuelle dans notre pays. Bien que la solidarité y soit très présente, notre travail est loin d'être achevé. Les défis restent considérables, mais l'action des uns à l'égard des difficultés des autres permet d'enclencher un cercle vertueux de mobilisation. C'est ce que vous faites dans votre ville. Cette impulsion, nous tentons de la développer en France, mais aussi dans le monde. Nous n'implantons pas le Secours populaire partout ailleurs, mais nous cherchons et trouvons des partenaires qui, dans leur propre langue, accomplissent des actions similaires aux nôtres, dont nous pouvons ensuite nous inspirer.

La situation actuelle de pauvreté n'est pas une nouveauté, contrairement à certaines affirmations. Récemment, lors d'une réunion avec l'ensemble des associations à l'invitation de la Première ministre et des ministres, j'ai pu constater que nous ne sommes pas sur la même planète. Et le simple fait de l'exprimer a été considéré comme un véritable scandale. Il s'agit pourtant d'une réalité qui m'a amenée à m'interroger. La situation actuelle est-elle nouvelle ? J'apporte la preuve du contraire. En septembre 1988, le Secours populaire publiait la première enquête témoignage sur la pauvreté et la précarité, avec une approche statistique, et les chiffres n'ont pas changé depuis. Autrement dit, nous n'avons pas progressé, nous avons régressé. Il est crucial de reconnaître que ce n'est pas une nouveauté. Ensuite, il est primordial de prendre conscience qu'en mobilisant sur ces sujets, il sera possible de remonter la pente.

Monsieur Le Maire

Merci, Madame la déléguée générale. Toutes ses interventions partagent un même constat : la situation se dégrade, ce qui ne devrait pas être le sens de l'histoire. Je donnerai à présent la parole aux groupes. Monsieur WEBER souhaite intervenir.

Monsieur WEBER

Bonjour à tous, et merci aux intervenants. En tant qu'adjoint à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche, j'ai été particulièrement attentif aux propos sur la relation entre l'enfance, les étudiants, l'éducation en général et les problèmes liés au niveau de vie et à la pauvreté. Je m'exprime au nom du groupe « Réinventons Villejuif », une coalition écologiste et socialiste.

Tout d'abord, je tiens à remercier les quatre intervenants pour leurs contributions particulièrement pertinentes. Leurs propos nous interpellent profondément, même si elles ne nous surprennent guère. Je voudrais revenir sur une phrase que j'ai relevée dans l'excellente interview de Madame Steinberg parue dans Le Monde du 3 septembre dernier. Lorsque ses amis lui demandent comment elle tient bon, elle déclare : « J'agis, j'observe les effets concrets de l'action et c'est réjouissant. » En effet, l'acte d'agir est source de satisfaction. Nous, élus membres de ce Conseil municipal, sommes confrontés au quotidien, chacun dans nos délégations, à des situations souvent délicates. C'est grâce à notre action que nous pouvons éprouver un sentiment de satisfaction.

Par exemple, nous avons mis en place la distribution de fournitures scolaires gratuites à la rentrée et multiplié les sorties et les activités, tant pendant le temps scolaire qu'en dehors. Nous avons également encouragé le logement intergénérationnel en concluant une convention avec le Paris Solidaire. Cette solution permet à des étudiants, et à d'autres jeunes également, de se loger chez des personnes âgées, à des tarifs avantageux.

La dimension culturelle est également cruciale. Le rôle d'une commune, et d'une collectivité en général, est de mettre la culture à la portée des enfants, notamment les plus démunis. Nous offrons ainsi, dans le domaine de l'éducation, une palette d'activités très diversifiée. De plus, nous avons créé un conseil municipal des enfants. À plusieurs reprises, il a été fait mention aux problèmes de santé mentale, et nous avons déployé des efforts particuliers sur ces questions, devenues extrêmement préoccupantes, à travers le centre municipal de santé. Cela est devenu particulièrement préoccupant pour le public des étudiants.

Cependant, conscients de l'ampleur de la tâche et du fait que nous sommes une commune, nous voulons et nous devons en faire davantage. Nous souhaitons ainsi instaurer des petits-déjeuners gratuits, notamment pour ces enfants qui arrivent à l'école le ventre vide, ce qui n'est pas propice à l'apprentissage. Nous voulons réévaluer le quotient familial pour qu'il soit plus favorable aux familles les plus modestes et en difficulté. En collaboration avec mes collègues, monsieur PARRA-RAMIREZ et madame REKRIS, nous aspirons à un véritable plan d'action en faveur des étudiants. Pour cela, nous aurons besoin d'une administration au complet.

En matière de logement, nous avons commencé à travailler en étroite collaboration avec l'administration, en chargeant une étudiante d'effectuer une étude sur les conditions de vie étudiante et le logement à Villejuif. Elle nous permet déjà de disposer d'un diagnostic de la situation du logement pour les étudiants, un préalable indispensable à l'action. Nous élaborerons également un plan d'action en matière d'alimentation, car de nombreux étudiants rencontrent des difficultés pour se nourrir.

Je tiens à remercier les associations, car elles sont en première ligne des difficultés de nos concitoyens. Notre rôle est de soutenir leur travail, de nous appuyer sur elles autant que possible, afin de favoriser une situation plus réjouissante, malgré la complexité de la situation.

Madame MOROT

Bonsoir à tous. En ma qualité d'élue en charge du logement, de l'habitat et des parcours résidentiels, je tiens tout d'abord à remercier les intervenants dont j'ai écouté les témoignages avec une grande attention. Je comprends vos combats et je les partage et les vis au quotidien. La question de la paupérisation demeure un enjeu majeur national, comme vous l'avez démontré dans vos interventions, adossée à une croissance exponentielle des prix des produits nécessaires au quotidien pour toutes les familles, pour tout le monde.

En effet, les Français consomment 20 % de moins qu'avant la COVID et le conflit en Ukraine. La première strate de la pyramide des besoins de Maslow, celle des besoins physiologiques, est sérieusement impactée. Beaucoup de personnes se trouvent désormais dans l'incapacité d'y répondre.

Cette situation découle d'une politique gouvernementale qui a multiplié les assauts contre les associations, et à une politique socio-économique dévastatrice. En fin de compte, les plus fortunés continuent de s'enrichir, tandis que les classes moyennes et les plus démunies s'enfoncent davantage.

Je réside dans le quartier nord depuis 25 ans, et chaque jour, je croise des gens dans la rue, des habitants du quartier. Je reçois des appels, des mails, des SMS de personnes qui ont faim ou qui n'ont pas de logement, qui se demandent comment ils vivront demain, ne sachant déjà pas comment ils vont finir leur journée, comment ils vont pouvoir aider leurs enfants à vivre, les mettre en

sécurité, se protéger. Parmi eux, il y a des personnes qui s'en sortaient hier mais qui ne s'en sortent plus aujourd'hui, en situation de handicap, des mamans, des femmes enceintes, des primo-arrivants. La liste est malheureusement exhaustive.

Même avec la meilleure volonté du monde, notre commune ne peut réparer les dégâts causés par des années de démantèlement des services publics par notre gouvernement. Comme vous l'avez souligné avec justesse, Madame, aujourd'hui, le service public ne remplit plus sa mission d'aide envers ceux qui en ont le plus besoin. Face à ce constat amer, nous ne baissons pas les bras. Au contraire, il vient renforcer la volonté du groupe communiste et citoyens d'aider les autres, et notamment nos concitoyens villejuifois, à notre échelle.

Notre majorité a déjà mis en place de nombreuses actions : la refonte du calcul du quotient familial pour venir en aide aux plus démunis, la distribution gratuite de fournitures scolaires dans les écoles élémentaires, des subventions pour les voyages scolaires pour que chaque petit villejuifois puisse quitter Villejuif et voir autre chose, un fonds d'aide aux retraités, des paniers solidaires pour les étudiants. Des partenariats ont également été conclus avec des associations telles que Nouvelles Voies ou l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), ainsi qu'une maison relais pour les femmes victimes de violences conjugales. Nous cherchons à intervenir de manière ciblée, pour que chaque personne en détresse puisse trouver une solution à Villejuif.

Le logement représente la deuxième tête de l'hydre, après l'alimentation, et chaque jour est un défi en matière de logement pour les habitants de Villejuif. À notre arrivée, j'ai constaté un déficit d'offres par rapport à la demande, en plus d'une pénurie de logements abordables sur le marché, dans le parc privé, et un manque crucial de logements sociaux. L'opposition précédente s'était attelée, dans la mesure du possible, à réduire cette offre au minima, ce qui ne correspondait plus aux besoins des habitants de Villejuif. Ce fait nous a incités à revoir nos accords avec les bailleurs sociaux afin d'adapter l'offre un peu plus à la demande des villejuifois et de ceux qui en avaient besoin. Pendant ce temps, les bailleurs doivent faire face à de nouvelles obligations les poussant à revoir leurs constructions et à réhabiliter leur parc, entraînant une baisse prévue d'environ au moins 66 000 logements et habitations à loyer modéré chaque année d'ici 2030, ce qui sera une catastrophe nationale. Des projections à moyen terme sont donc devenues impossibles pour beaucoup d'entre nous.

Notre majorité agit pour contribuer à cette reconstruction pour les plus démunis. Nous avons élaboré une charte de la construction en collaboration avec les promoteurs, ainsi qu'un permis de louer pour garantir la décence des logements proposés sur le marché locatif et permettre aux Villejuifois de demeurer à Villejuif, quelles que soient leurs ressources. Notre objectif premier n'est pas d'attirer des habitants de l'extérieur, même si nous les accueillons à bras ouverts. Nous voulons avant tout que les Villejuifois de longue date puissent demeurer à Villejuif sans difficulté et de pouvoir pallier non sans peine à des situations inhumaines qui nous sont rapportées au quotidien.

Pour conclure, je souhaite remercier tout le corps enseignant, ainsi que les directeurs et directrices d'écoles, qui font preuve d'un grand humanisme pour pallier les dysfonctionnements avec beaucoup d'humanisme. Vous êtes les premiers indicateurs et soutiens pour ces familles qui parfois ne maîtrisent même pas la langue française et se raccrochent à l'instituteur ou au directeur de l'école. Il est impératif que nous travaillions main dans la main, tous ensemble. Je saisis également cette occasion pour remercier Monsieur Romain Dumas qui, dès son deuxième jour à l'école, a dû gérer une situation catastrophique avec brio et beaucoup d'humanisme.

Monsieur LIPIETZ

Bonjour. Je voudrais remercier d'abord les 4 intervenants pour l'extrême humanité avec lesquels ils nous ont présenté de façon sensible ces faits. En particulier, je remercie madame STEINBERG de nous faire l'honneur de venir nous présenter le rapport du Secours populaire sur la pauvreté, dont la presse s'est fait écho il y a quelques mois.

Je baserai mon intervention sur deux phrases tirées de son intervention. Tout d'abord, l'idée que c'est à nous d'agir, et ensuite la réponse de l'État, selon lequel les mesures sont déjà prises, mais les gens ne savent pas en servir.

Cette première phrase devrait être notre devise. Oui, il nous revient de le faire. Effectivement, si les patrons augmentaient les salaires et que l'État remplissait ses missions, l'action sociale serait inutile. Mais étant donné la situation, nous devons nous en charger. Depuis la vague du libéralisme des années 70, nous avons donc réappris à prendre en charge ces questions sous forme associative, prises en charge par l'État après 45. J'aurais préféré d'ailleurs cette manière de procéder.

Ensuite, la réponse de l'État n'est pas complètement fausse. Des mesures existent, mais décrocher une subvention en utilisant le logiciel de la CAF nécessite des mois d'apprentissage. La barrière numérique empêche de s'en servir.

En matière de politique de la ville, lorsque nous interrogeons les habitants du quartier du 8-mai, ils nous demandent, surtout les enfants, de sortir de la ville pour aller voir Paris, mais cette initiative simple et peu coûteuse est devenue très complexe. L'associatif est ainsi confronté à un paradoxe, et nous aussi, municipalité, nous considérons que si ce n'est pas à la municipalité de le faire, qui le fera ? Nous ne pouvons pas dire que c'est à l'État et qu'il s'agit de sa responsabilité.

Ensuite, Villejuif manque d'une politique en matière d'urgence, étant donné le coût du foncier, mais nous essayons. Une aide avait été lancée aux cités étudiantes, mais celles-ci proposent des logements à 750 euros par mois, voire plus, ce qui est ahurissant. Il s'agissait pourtant de logements sociaux, mais les étudiants ne peuvent pas payer de tels loyers. Au regard du prix, ce sont en réalité des logements pour classe moyenne.

En 2015, le maire adjoint au logement avait négocié la colocation solidaire, un dispositif extraordinaire. Il permet à la fois au jeune de s'insérer dans le quartier, et de connaître la joie d'agir. Dans notre association, on a eu pendant 8 mois une stagiaire qui se logeait de cette manière. Multiplier ces colocations à but solidaire pour le service civique serait une excellente solution.

Enfin, la question alimentaire reste le B.A.-BA en matière de survie. Si nous n'avons pas cela, tout le reste s'écroule. Nous avons promis dans notre programme les petits déjeuners gratuits, ce qui est fondamental, car de nombreuses personnes ne le prennent pas, notamment par manque de moyens. Les enfants concernés s'endorment alors vers 10 heures, tous les instituteurs le disent. Il est donc essentiel d'offrir à tous les enfants ce repas, sans discrimination. Autrefois, toutes les écoles le proposaient, ainsi qu'un goûter à quatre heures. Ce point est essentiel. Je vous remercie pour votre pertinence et votre humanité.

Madame TAILLE-POLIAN

Je vous remercie, monsieur le maire, de me donner la parole. Je vais tâcher de ne pas m'étendre outre mesure, car tant de points ont déjà été soulevés. Il est difficile de répondre à une situation qui a été si finement décrite, empreinte d'humanité et de rationalité, par les associations présentes. En ma qualité de présidente du groupe Génération au sein de ce Conseil municipal, et en tant que

députée représentant cette circonscription, je souhaite apporter une perspective nationale à cette discussion.

Je profite de l'occasion pour m'excuser, car je dois retourner en séance à 21h30 pour poursuivre la lutte contre le projet de loi qui prétend promouvoir le plein emploi, mais qui se révèle être essentiellement une opération de communication. En réalité, nous sommes loin du plein emploi, avec plus de 5 millions de chômeurs et 367 500 offres d'emplois disponibles au dernier trimestre de l'année. Je tiens donc à exprimer ma gratitude envers tous les intervenants et intervenantes, ainsi qu'envers les associations et bénévoles présents qui n'ont pas forcément la possibilité d'intervenir mais qui travaillent énormément pour notre Ville au quotidien, et saluer leur engagement permanent au service des personnes qui en ont le plus besoin.

Je souhaite réagir en trois points. Tout d'abord, le constat est alarmant. Nous faisons face à un recul significatif, accentué par la crise sanitaire, qui creuse les écarts entre les plus favorisés et les plus démunis. En 2023, la France figure parmi les pays où les dividendes sont les plus élevés, avec une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente, qui elle-même était déjà un record. Et 18 % des actions du CAC 40 sont détenues par seulement cinq familles, dont nous connaissons tous l'identité. Cette disparité grandissante entre les personnes en difficulté, heurtées par un système qui rejette et qui paupérise, et les privilégiés est préoccupante. Les politiques publiques ne se contentent pas de rester inertes, elles contribuent malheureusement à la création de pauvreté, projet de loi après projet de loi.

La réforme de l'allocation chômage de l'année dernière en est un exemple. Elle a réduit les droits et les durées d'indemnisation, a modifié les bases de calcul pour réaliser des économies, au détriment des demandeurs d'emploi. De même, la loi Kasbarian criminalise les personnes en situation de mal-logement, allant jusqu'à évoquer la possibilité d'incarcération pour des impayés. Quant à la réforme des retraites, elle risque d'augmenter la pauvreté et placer de nombreuses personnes au RSA. Tout ceci a été chiffré. Enfin, France Travail envisage de sanctionner les personnes percevant le RSA en raison d'un rendez-vous manqué avec Pôle Emploi, ce qui est proprement révoltant.

Des mesures concrètes doivent être prises : l'indexation des salaires sur l'inflation ou le blocage des prix. L'attention portée à la jeunesse et aux étudiants est aussi une piste à explorer. La réforme des bourses annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur est une nécessité urgente, car la précarité étudiante est croissante. Pourtant, elle vient d'être reportée d'un an. Comment les jeunes peuvent-ils se loger et se nourrir, le temps de son adoption ? Plusieurs présidents d'université réclament désormais la mise en place de l'allocation d'étude. Par ailleurs, certains jeunes sont majeurs civilement, mais mineurs socialement, car ils n'ont pas accès au CSA. Les propositions sont nombreuses, et nous devons poursuivre le combat pour l'accès au droit, alors que le discours actuel culpabilise les plus démunis. À ce jour, le gouvernement rechigne à automatiser ces droits.

Je conclus en soulignant l'importance cruciale du rôle des collectivités. Sans leur engagement aux côtés des associations, la situation serait bien plus difficile. Merci pour tout ce que vous faites. Nous espérons que grâce à nos efforts communs, nous pourrions instaurer une répartition des richesses plus équitable dans notre pays.

Monsieur MIMRAN

Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les intervenants. J'aimerais apporter une précision au discours de Madame la représentante du Secours populaire concernant les restrictions médicales liées au manque de moyens financiers pour se soigner. Nous avons la chance

de disposer de notre système de CMU, qui permet à chacun d'accéder aux soins. Cependant, de nombreuses familles qui viennent me voir en consultation ignorent l'existence de ce dispositif. Il serait opportun de rendre les démarches plus accessibles.

Par ailleurs, je trouve remarquable de former des jeunes de treize ans aux premiers secours. Et il serait bénéfique d'étendre ce programme d'apprentissage dans tous les collèges. Nous sommes régulièrement témoins de personnes qui souhaitent apporter leur aide. Par exemple, j'ai eu connaissance d'une situation où une personne a fait un infarctus. Un jeune homme a tenté de lui prodiguer un massage cardiaque, en oubliant l'importance de la respiration. Il est donc crucial de sensibiliser à ces gestes. Cette solution, facile à mettre en œuvre, permettrait de sauver de nombreuses vies.

Madame REKRIS

Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les intervenants. Le bénévolat demande du temps et du courage, et ce n'est pas donné à tout le monde. En tant que citoyenne engagée, je ne représente pas de groupe particulier, mais je suis membre de la majorité.

Il est triste de constater qu'au 21^e siècle, des familles souffrent encore de la faim, ce qui ne devrait pas exister, ni en France, ni ailleurs dans le monde. Les situations dramatiques auxquelles certaines personnes sont confrontées devraient nous interpeller et nous pousser à agir dans nos vies respectives. Et si nous modifions nos perspectives, notre mode de vie ? C'est-à-dire recycler, mettre des arbres fruitiers, acheter des vêtements qui ne sont pas neufs. Pour parvenir à un partage plus équitable des richesses, il est impératif de changer nos habitudes. Permettez-moi de vous donner un exemple concret : ma mère est décédée en décembre dernier, laissant derrière elle des meubles de toute beauté. Nous avons fait en sorte qu'ils soient mis à profit, à travers une association. Il est donc essentiel que chacun d'entre nous reconsidère ses comportements au quotidien. Nous avons tous le pouvoir de partager nos ressources, pour contribuer à un monde meilleur.

Monsieur BACHELET

Je remercie également les intervenants au nom du groupe « Révéler Villejuif », pour la qualité de leurs témoignages et de leur engagement.

Nous constatons, comme tout un chacun, la précarité et les difficultés que rencontrent de nombreuses familles villejuifoises. En réaction, j'ai décidé, avec beaucoup d'autres bénévoles, de m'engager dans une association d'aide alimentaire, Villejuif solidaire, qui gère l'épicerie solidaire de la ville. Nous accueillons chaque semaine une cinquantaine de familles, hélas dans un local un peu juste. Les bénéficiaires peuvent déambuler librement dans les rayons de produits et acheter à un prix modique ce qui leur est utile et/ou ce qui leur fait plaisir. Outre l'aspect économique d'une telle activité, elle permet également un échange entre les bénévoles et les familles bénéficiaires. Ces échanges sont assez riches. Parmi ces derniers, de nombreux sont isolés et ne communiquent que très peu en dehors de leur environnement familial.

Villejuif prend sa part de sa façon en matière de la pauvreté, et le conseil municipal a voté à l'unanimité tous les projets visant à aider ces populations.

Monsieur Le Maire

Je redonne la parole à Monsieur COIS pour la fin de cette Heure citoyenne, qui a débordé d'une heure.

Monsieur COIS

Au nom du Conseil municipal, je tiens à vous remercier de ces témoignages. Nous avons bien compris que l'action sociale est un sport de combat, mais aussi un sport collectif, et ces interventions m'amènent trois remarques.

Tout d'abord, pour lutter contre la pauvreté et la précarité, il est impératif de disposer d'associations robustes, capables d'identifier les besoins des habitants et de travailler avec eux pour proposer des solutions innovantes. À Villejuif, nous augmentons sensiblement les moyens consacrés à nos associations, par exemple à travers un fond dédié aux associations de solidarité, logé au sein du CCAS, par exemple, doté de près de 100 000 euros. Malheureusement, cette initiative ne les empêche pas de rencontrer de plus en plus de difficultés. Le 6 septembre dernier, quelques jours après l'appel à l'aide lancé par les Restos du cœur, le mouvement associatif alertait à nouveau sur la situation des associations, non seulement dans le secteur de l'action sociale, mais aussi dans de nombreux autres domaines tels que l'aide alimentaire, le sport, la culture, l'animation, les loisirs, la prévention, et la protection de l'environnement. Il constatait notamment que 23 % des associations envisageaient une baisse de leur activité pour faire face aux conséquences de l'inflation, à laquelle s'ajoute une baisse globale de leur budget. Cette difficulté survient alors même que le gouvernement, lui, n'est pas insensible à ces problématiques. Il a volé au secours des Restos du Cœur en faisant appel à l'ami personnel d'Emmanuel Macron, Bernard Arnault, champion de l'accaparement des richesses et de la défiscalisation. Pour toutes les autres, presque rien : un plan pauvreté qui n'a convaincu personne, et un nouveau plan social dans le secteur associatif avec la suppression annoncée de 14 000 emplois aidés supplémentaires. Quand les associations auront toutes disparu, comment ferons-nous sans elles ? La situation des associations ne se règle pas au cas par cas. Des réponses structurelles sont nécessaires, ainsi que des politiques publiques à la hauteur des enjeux.

Mon deuxième commentaire, qui découle des propos de Romain Dumas. Pour lutter contre la pauvreté et la précarité il faut un service public fort, capable de répondre aux besoins de chacun, quelque-soit ses revenus, et en proximité. Villejuif a ainsi ouvert l'année dernière une nouvelle annexe, doublée d'une maison France service, dans les quartiers ouest, afin de favoriser l'accès au droit de tous. Nous avons aussi mobilisé le service public en faveur des classes moyennes et populaires. C'est l'objectif de la gratuité des fournitures scolaires, de l'évolution en cours du quotient familial qui profitera également à tous et à toutes, du projet de nouvelle annexe au CMS (centre médical de santé), de l'achat de la ferme de Tannerre-en-Puisaye, qui favorise le droit à l'éducation et aux loisirs. C'est aussi, plus largement, le sens des aides sociales attribuées par notre CCAS : l'aide aux chômeurs, aux retraités, à la pratique sportive des enfants et des jeunes. La commission sociale, quant à elle, soutient toutes celles et ceux qui rencontrent une difficulté ponctuelle pour payer les factures ou faire face à des dépenses imprévues. Les aléas de la vie peuvent toucher tout un chacun, sans condition de revenus ou de résidence régulière sur le territoire français.

Malheureusement, pendant ce temps, le gouvernement continue de fermer des hôpitaux (18 000 lits fermés au cours du premier quinquennat de Macron, des maternités et des salles de classe (neuf fermetures pour trois ouvertures à Villejuif cette année), à détruire l'université, à entamer les réserves de nos bailleurs sociaux. Des privatisations sont opérées et continuent de l'être, ce qui entraîne un recul du service rendu à la population. L'année dernière, à Villejuif, la fermeture de la

poste Léo Lagrange pèse très fort sur la vie des habitants du quartier nord. De son côté, la nouvelle majorité de droite du Conseil Départemental, elle, a déjà acté la privatisation et la centralisation de l'action sociale, alors que les moyens dont disposent les espaces départementaux de solidarité, pourtant essentiels, se réduisent dangereusement. Elle a décidé de mettre en œuvre les politiques publiques punitives contre les allocataires du RSA, souhaitées par Nicolas Sarkozy, que notre Conseil départemental, jusqu'ici communiste, s'était toujours refusé à appliquer. Cette décision plongera de plus en plus de nos concitoyennes et concitoyens dans la précarité.

Mon 3e et dernier commentaire, comme l'a bien souligné Sophie, est qu'il faut une meilleure répartition des richesses. Les profits augmentent, comme ceux de la grande distribution, où le taux de marge a augmenté de 30 à 45 % entre 2021 et 2022. Depuis la guerre en Ukraine, le montant des dividendes donnés aux actionnaires ne cesse d'augmenter (+13 % entre 2022 et 2023). Pourtant, des solutions simples existent, notamment le rétablissement de l'ISF ou la suppression des niches fiscales pour les grandes entreprises. Au lieu d'envoyer les gens pointer à l'aide alimentaire, nous pourrions augmenter les salaires ou les minima sociaux, et les indexer sur l'inflation. Les effets seraient immédiats et significatifs. Il serait alors possible de renforcer notre service public pour garantir à tous un accès équitable aux mêmes droits.

Malgré cette situation difficile, nous sommes déterminés à agir aux côtés des associations et des bénévoles. Le service public, en tant que bouclier social, agit et souhaite agir pour protéger et accompagner les plus fragiles et les plus précaires, mais aussi celles et ceux qui, souvent issus des classes moyennes, rencontrent des difficultés ponctuelles. Une part importante de la situation découle d'un niveau supérieur, mais notre action municipale, en collaboration avec les associations et leurs nombreux bénévoles présents ce soir, vise à démontrer qu'une autre politique publique est souhaitable et possible.

Je remercie à nouveau les représentants et les représentantes des associations, ainsi que les bénévoles, venus nombreux ce soir. Vous avez toute notre reconnaissance, et je le sais, toute la reconnaissance des Villejuifoises et des Villejuifois.

Monsieur Le Maire

Je m'associe évidemment à tous nos invités. Merci de nous avoir consacré autant de temps dans cette période si difficile. Merci aussi à tous les bénévoles ou salariés qui agissent au quotidien, à Villejuif et ailleurs et rendent la vie un peu moins dure. Nous aurons l'occasion de poursuivre les rendez-vous avec vos associations, celles ici présentes, et celles non présentes mais qui oeuvrent à Villejuif au quotidien, en coopération, par ailleurs, les unes avec les autres. .

Monsieur Le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Les documents présents sur vos tables sont les suivants :

- l'annexe du rapport 22-62 : il s'agit du bail commercial à conclure entre la SCI ECLA Villejuif et la commune de Villejuif ;
- le rapport 23-02 concerne la représentation de la ville au sein du Conseil d'administration du Paris-Saclay Cancer Cluster ;
- le rapport 22-83 porte sur la création d'un Observatoire de la tranquillité publique et d'éthique de la vidéoprotection

- le rapport 22-67 porte sur la modification des représentants de la SEMGEST
- le rapport 23-10 est un vœu intitulé « Immigration, travailleurs, sans-papiers : un devoir d'humanité ».

L'ordre du jour a été modifié : le rapport 23-04 sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Villejuif et l'Office public pour l'habitat (OPH) Valdevy est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal. Ensuite, le rapport 23-10 a été rajouté.

Madame ETTORI

La page 7 du règlement intérieur précise que *« les vœux doivent revêtir la forme d'une délibération, et ils doivent également en respecter la procédure, notamment le délai minimum des cinq jours francs entre l'envoi au conseiller et conseillère et la réunion du Conseil municipal »*. Je vous invite donc à respecter, pour les prochains conseils, cette disposition.

Monsieur le Maire

Je vous remercie de cette remarque. Il est vrai que les vœux sont parfois livrés en dehors du délai fixé dans ce règlement. Pour autant, nous l'examinerons ce jour et veillerons, autant que possible, à respecter ce calendrier les prochaines fois.

Comptes-rendus des séances précédentes

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 ? Il n'y en a pas, il est donc adopté.

Les décisions prises par le maire ont été dûment communiquées à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Les réponses correspondantes ont été normalement apportées, suite aux discussions tenues au cours des commissions de la semaine dernière.

1. Rapport n°2-2243 : présentation de l'Analyse des besoins sociaux

Monsieur Le Maire

Ce premier rapport s'inscrit dans la continuité de l'Heure citoyenne, et porte sur l'analyse des besoins sociaux de la ville.

Monsieur COIS

Merci, Monsieur le Maire. Bien que l'analyse des besoins sociaux (ABS) et son plan d'action ont été approuvés par le CA du CCAS, il nous a semblé crucial de les présenter également au Conseil municipal, et donc à l'ensemble de la population, étant donné leur importance. Cependant, il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites sur la situation sociale de notre ville et de notre pays, donc je vais aller relativement vite.

La méthode de cette analyse des besoins sociaux reflète notre approche politique à Villejuif. Je vais donc revenir dessus. Elle a été menée en quatre étapes. Au printemps 2022, nous avons initié une analyse quantitative de la situation sociale de notre ville en utilisant les données de l'Insee. Cet été 2022, nous sommes allés à la rencontre des habitants pour enrichir notre expertise de terrain et la compléter de situations sociales concrètes. Ensuite, nous avons intégré les perspectives des élus du CA et du CCAS, y compris ceux de l'opposition, ainsi que du bureau municipal et des acteurs associatifs afin de se fixer des objectifs communs co-construits avec eux. Ce travail a abouti à l'identification de priorités partagées et à l'élaboration du plan d'action de l'ABS, qui fait partie du rapport. Enfin, le CA du CCAS a validé le diagnostic et le plan d'action.

Le diagnostic et le plan d'action dressent un portrait social, une photographie de notre ville. Ils confirment que Villejuif est une ville populaire, avec d'importants besoins sociaux. Ils soulignent également les atouts de notre ville, notamment ses associations et son service public local. Cet outil est précieux pour mieux comprendre notre ville et ses habitants, afin de mettre en place des politiques publiques adaptées.

Les fiches actions illustrent notre approche de la conduite des politiques publiques à Villejuif, en collaboration avec les citoyens et les associations. Pour autant, elles ne sont pas l'alpha et l'oméga de l'action sociale. Il s'agit d'actions que nous avons décidé de prioriser, en collaboration avec, et sous le regard, de nos partenaires associatifs. Elles correspondent aux cinq axes du plan d'action de l'ABS et aux sept actions.

Le premier axe renforce la collaboration avec les acteurs de l'action sociale. L'amélioration de la connaissance mutuelle (interconnaissance) des acteurs est une action concrète qui en découle. La deuxième fiche action coordonne un réseau d'acteurs sociaux à Villejuif afin de répondre aux besoins ensemble. C'est ainsi que nous collaborons avec les associations de solidarité pour organiser la prochaine Nuit villejuifoise de la solidarité, initiative née de la ville de Paris, qui vise à construire un recensement que nous doublons d'une maraude solidaire, pour aller à la rencontre de l'ensemble des sans-abris. À Villejuif c'est une association qui a mobilisé l'année dernière une cinquantaine de bénévoles des associations de solidarité, de la Croix-Rouge, du secours populaire, de 94^e Rue et d'autres villejuifois.

Le deuxième axe renforce l'accès au droit et la lutte contre le non-recours, en favorisant l'approche proactive, comme lors du forum de rentrée ou des inscriptions au centre de loisirs devant les écoles. L'objectif est de rendre l'information accessible à tous. Comment capter davantage le public le plus isolé et précaire pour l'accompagner dans son accès au droit ? Comment renforcer la lisibilité et la communication sur les dispositifs et sur les aides existants ? C'est la logique « d'aller vers », comme on l'a fait lors du forum de rentrée ou des inscriptions au centre de loisirs devant les écoles. Ce sont des enjeux de communication, pour faire en sorte que tout le monde connaisse bien ses droits, que les associations soient bien au clair sur ce que propose les CCAS, sur ce que propose les autres associations de la ville et que l'information soit présente et accessible à toutes et tous. C'est aussi l'importance de travailler sur la méthode F.A.C (facile à lire et à comprendre) qui utilise d'une part des formulations plus simples pour les gens qui auraient des difficultés de lecture, jusqu'à des images pour des gens qui n'auraient pas accès à la lecture.

Le troisième axe poursuit la lutte contre les marchands de sommeil, les expulsions locatives et les situations de mal-logement. Aujourd'hui, j'ai participé à la Commission de prévention des expulsions locatives avec neuf bailleurs sociaux engagés aux côtés de la ville, pour éviter que les impayés de loyer ne débouchent sur des expulsions. Ce partenariat, initié en conseil municipal,

porte déjà ses fruits. Tous nos services sont mobilisés dans la lutte contre le logement indigne, avec la publication imminente d'un plan d'action.

Le quatrième axe vise à adapter les modes de garde de la petite enfance aux besoins des habitants, en particulier des familles monoparentales puisque les situations sont très complexes en la matière.

Le cinquième axe se concentre sur l'accès à la santé, l'accompagnement à la santé des Villejuifoises et la collaboration entre le contrat local de santé, son évolution et les associations de solidarité qui nous ont sollicités pour y travailler.

Monsieur Le Maire

Certains conseillers souhaitent-ils intervenir ?

Monsieur PLUSQUELLEC

Je remercie Monsieur COIS pour cette présentation, qui apporte une quantification précise des besoins des Villejuifoises et Villejuifoises. Il nous incombe, en tant qu'élus, de mettre en œuvre ce plan d'action dans nos domaines de compétence respectifs.

La première de ces missions consiste à veiller à la bonne coordination de ce réseau et à favoriser la collaboration entre tous les acteurs, afin de répondre de manière efficace aux besoins. Je crois que c'est ce qu'il propose, parfois assez modestement, sur comment créer un annuaire partagé de tous les acteurs. Mais il propose aussi des moments où on est ensemble, où on travaille ensemble et où l'on partage des situations. Je crois que ces professionnels de l'action sociale, comme de la santé apprennent à travailler ensemble que quand ils sont face à une situation, et il y a des outils qui sont proposés dans le plan d'action.

En ce qui concerne le plan de la santé, qui constitue le 5e axe, on parle du conseil local de santé, c'est une chose, mais il est désormais essentiel de favoriser l'émergence de communautés de professionnels à l'échelle du territoire. Nous devrions nous engager activement, voire collaborer avec ceux qui œuvrent sur notre territoire, car l'échelle communale ne suffit plus. Ce levier semble prometteur et doit être pleinement exploité, étant donné l'ampleur des besoins. »

Madame OUCHARD

Je remercie l'ensemble des services ayant œuvré à ce travail, visiblement titanesque, qui cependant m'interroge. Le questionnaire que vous proposez comporte des biais. Pour avoir effectué ce travail par le passé, je constate qu'il s'inscrit dans la continuité de nos précédentes observations. Je rejoins tout particulièrement mon homologue élu sur l'importance du travail transversal. Je pense qu'il y a un travail de titan à faire pour que les actes que vous avez proposés, et qui sont pertinents, puissent être abordés par tous, en tous cas par votre majorité, afin qu'en moins d'une année ou deux voir déjà l'émergence de quelque-chose ressortir du terrain. Je mesure également l'ampleur du travail effectué par cette collectivité territoriale autour des populations les plus fragiles et les plus démunies. Je vous remercie.

Monsieur MEYNE

La question alimentaire est presque absente du rapport, ce que je regrette. Nous avons pu constater, durant l'Heure citoyenne, qu'il s'agit d'un aspect fondamental en matière de santé. Il aurait été intéressant d'intégrer cet axe.

Monsieur COIS

Je partage largement ce qui a été dit et à cet égard, je remercie monsieur PLUSQUELLEC et madame OUCHARD pour leurs propos sur l'importance du collectif. Je suis totalement d'accord avec ce qui a été exprimé. Il s'agit effectivement d'un travail à poursuivre, qui comportera toujours des biais.

Nous avons également dû faire des choix, car un plan d'action de 60 axes n'était pas envisageable. Il serait impossible à mener, impossible à évaluer. Les cinq retenus ont émergé de manière collective et incarnent notre vision. C'est la raison d'être de ce plan d'action.

Les lacunes font partie intégrante de la méthode, et c'est aussi ce qui la rend intéressante. Ça ne doit pas vouloir dire que c'est la fin du travail sur tous les autres sujets. Je partage pleinement l'idée selon laquelle cette ABS est un outil, au service de chacun dans sa délégation, ainsi que de toute personne souhaitant contribuer à Villejuif en dehors de l'action municipale.

Monsieur le Maire

J'ajoute que les axes retenus n'empêchent pas d'agir sur d'autres sujets. En matière alimentaire par exemple, nous mettons en place des paniers bio pour les plus modestes que nous allons mettre à disposition grâce à la ferme de Tannerre va permettre, pour un bout, d'ajouter une pierre à l'édifice.

Madame STEINBERG suggérait de ne pas attendre l'État pour agir. Cependant, nous exigeons qu'il prenne ses responsabilités. Les deux aspects de son intervention sont importants. Nos actions ont notamment vocation à bousculer les autorités. La logique n'est pas de « *faire à la place de* ». Nous « faisons avec », et nous stimulons en permanence ainsi l'action sociale, qui se construit à travers des politiques sociales et une modification des règles du système, qui privilégient aujourd'hui la loi du plus fort.

Je vous félicite pour cet important travail, qui doit être poursuivi. Je salue l'ensemble des agents confrontés à des besoins sociaux, quels que soient leurs métiers. Cette question sociale touche en effet de nombreuses professions, qui nous donnent le poulx de la situation. En retour, la présence communale est assurée et nous rend perméable à la souffrance humaine ou à l'injustice, pour y répondre au mieux.

Ce travail important n'appelle pas de vote, mais je vous invite à participer aux différents rendez-vous évoqués.

DONT ACTE

2. Rapport n°1-2290 : octroi d'une subvention exceptionnelle suite au séisme au Maroc et aux inondations en Libye

Monsieur le Maire

Pour poursuivre dans le registre de la solidarité, monsieur DU SOUICH propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle suite au séisme au Maroc et aux inondations en Libye.

Monsieur DU SOUICH

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération aborde les enjeux de solidarité internationale, alors que le Maroc et la Libye viennent de subir des catastrophes naturelles d'une gravité extrême. Au Maroc, on déplore 3 000 décès et plus de 65 600 blessés, avec un plan de 11 milliards pour la reconstruction et le relogement. En Libye, le bilan est encore plus tragique, avec au moins 3 850 morts à ce jour et plus de 10 000 personnes portées disparues. Ces chiffres sont destinés à augmenter chaque jour.

Monsieur COIS rappelle que la solution à ces drames humains repose en grande partie sur l'aide publique au développement. Or, au cours des 40 dernières années, l'engagement de consacrer 0,7 % du PIB à cette cause n'a jamais été respecté. De plus, cette aide s'est progressivement transformée en prêts, étranglant des Etats et les plongeant dans des dysfonctionnements ouvrant la voie à des conflits dramatiques.

Cette situation met en lumière le besoin urgent de coopération internationale. Lors de la conférence précédant l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la semaine dernière, le secrétaire général de l'ONU a réitéré la recommandation du G20 en faveur d'un plan de coopération annuel de 500 milliards de dollars. Malheureusement, cette exigence est restée lettre morte. Pour indiquer la façon dont la France s'implique sur ces questions, il suffit de dire que 7 pays du G20, donc pas la France, ont envoyé leur chef d'Etat à cette conférence qui se tenait à l'ouverture de l'Assemblée Générale, et que le Président Macron avait un autre emploi du temps, plus « glorieux », à Versailles, où il recevait le roi d'Angleterre.

Recevoir le roi d'Angleterre, qui, rappelons-le, a contribué à la création du forum de Davos, qui est à l'opposé de cette logique de coopération, dans un temps aussi important que celui-là, c'est encore un mauvais signe de plus. On en a égrainé quelques-uns ce soir.

Dans le cas de la Libye, cette logique est particulièrement criante. Des infrastructures mal entretenues sont en cause dans l'ampleur de cette tragédie et mise en lumière les conséquences d'un conflit mené en dehors du cadre du droit international. Cette guerre, menée sous l'impulsion du gouvernement Sarkozy et de la droite de l'époque, demeurera sans doute comme l'une des pages les plus sombres de la 5e République.

L'espoir réside dans l'action, et notre délibération vise à soutenir la solidarité internationale et l'élan citoyen, dans la mesure de nos moyens en tant que collectivité, en attribuant 5 000 euros à chacun des fonds d'aide mis en place par le Secours populaire, soit un total de 10 000 euros. C'est dans cet esprit que la ville a communiqué pour mettre en avant les collectes de la sécurité civile, de la Croix-Rouge internationale et du Secours populaire.

Je tiens également à saluer l'administration, qui a pris contact avec d'autres associations, notamment celles de parents d'élèves. Elles se sont mobilisées pour identifier les besoins logistiques et mettre en place des initiatives concrètes pour venir en aide aux Villejuifois. Je félicite également mes collègues de la majorité, qui ont répondu à ces appels à la solidarité citoyenne par un soutien indéfectible.

Madame OUCHARD

Dans mes propos, j'essaierai d'employer le vocabulaire adéquat et de ne porter préjudice à personne, mais l'intervention de monsieur DU SOUICH m'interroge. Née en France, mes deux parents sont originaires du Sud marocain. Présidente d'une association humanitaire depuis plus de

25 ans et soignante, ce sujet me tient à cœur. Cependant, les associations caritatives ou celles comme la Croix-Rouge n'ont pas eu le droit de porter secours ou d'intervenir sur le territoire marocain.

Aux propos et à l'attitude diffamatoires du président de la République, Sa Majesté le roi a opposé un long mutisme, même si les intentions françaises étaient bonnes. De mon côté, j'ai agi sur le territoire, à Villejuif, avec des associations de parents d'élèves, mais aussi sur le territoire du 93, où je travaille à la Direction des soins. Cette action a nécessité une autorisation particulière du consulat, car il n'existe pas d'ambassadeur du Maroc à Paris, en raison de relations tendues.

Autrement dit, je ne vois pas de quelle manière le Secours populaire français pourra aider une association lambda à hauteur de 5 000 euros sur le territoire marocain.

Madame ESCLANGON

Bonsoir à tous. Je n'avais pas l'intention d'intervenir ce soir, mais les propos de monsieur DE SOUICH me font réagir. Indépendamment de votre opinion à l'égard de Monsieur MACRON, il reste le chef de l'État. Comment pouvez-vous affirmer sa préférence pour un dîner à Versailles, au lieu de venir en aide aux Marocains ? J'espère que vous amenderez vos propos.

Notre groupe votera cette subvention, mais je me joins aux propos de madame OUCHARD et lance un appel à la vigilance : effectivement, les associations françaises ne peuvent intervenir sur le territoire marocain, et nous devons rester vigilants quant à la manière dont sera utilisée cette somme, pour s'assurer qu'elle parviendra aux destinataires.

Monsieur OZTORUN

Monsieur le Maire, effectivement, le Secours populaire pourrait intervenir. Des dispositifs internationaux permettent à deux pays en conflit ou en désaccord de transférer des fonds. Mme STEINBERG l'a dit tout à l'heure, le Secours Populaire travaille avec des associations sur le terrain. L'argent ne transite pas par les services de l'État, mais est transféré sur des associations qui travaillent sur le terrain. Au Maroc, et notamment sur cette région, l'hiver va être très rude et froid. Cette contribution de 5 000 euros, certes symbolique, sera la bienvenue.

Ensuite, je tiens à rappeler notre droit à critiquer le Président de la République, dont les images à Versailles ont choqué les Français. Ce chef d'État n'est pas à la hauteur des enjeux du 21^e siècle ni des attentes du peuple français. Sa place était aux Nations unies, avec l'ensemble des responsables politiques.

Madame BELLIN

Madame ESCLANGON, Emmanuel MACRON a raté sa politique internationale, et le pays est désormais en conflit avec tous les pays subsahariens. Le Maroc n'a pas refusé l'aide des associations, mais celle du chef de l'État.

Monsieur DE SOUICH

Je ne comprends pas pourquoi mon propos est remis en cause. En relisant le compte-rendu, madame OUCHARD se rendra compte que je n'ai pas effectué l'analyse des besoins du Maroc. Mon analyse porte sur la situation globale, dans un effort d'éducation populaire. Les Villejuifois doivent pouvoir entendre ces propos sur l'aide au développement et la coopération internationale.

Par ailleurs, madame ESCLANGON, je n'ai pas dit que le président Macron avait refusé d'aider le Maroc. J'ai parlé d'une conférence consacrée aux objectifs du développement durable et à leur financement annuel, à hauteur de 500 milliards, un projet qui est porté par le Secrétaire Général de l'ONU depuis six mois et qui a été conforté par le G20 en août. Ces initiatives méritent une attention large et ouverte puisque c'est là que se trouvent les solutions.

Monsieur le Maire

Je précise que le Secours populaire a été choisi en raison de ses interventions au Maroc, où il coopère avec le Croissant-Rouge sur place. Ce type d'association est habitué à intervenir et n'est lié à aucun gouvernement.

Madame OUCHARD demande la parole.

Je sou mets cette proposition au vote. Madame OUCHARD, je ne vous donne pas la parole, car nous devons poursuivre. Le débat a eu lieu, et ce sujet devrait faire consensus.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
1 ABSTENTION

- 3. Rapport n°2-2225 : Donne un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier à intervenir entre le SAF 94 et l'Établissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la propriété située 11 rue des Villas à Villejuif (opération 812)**

Monsieur LAFON

Nous avons un défini un périmètre d'action foncière Lilas-Stalingrad, avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et le SAF. Un bien avait déjà été acquis, le 16, rue des Villas, le 9 juin 2022. Nous vous proposons d'acquérir un nouveau bien dans le cadre de ce portage foncier, au 11, rue des Villas, à Villejuif. Le rapport détaille l'objectif de ce périmètre d'action foncière, qui doit durer huit ans.

Monsieur le Maire

Avez-vous des demandes d'interventions ?

Madame BRIENZA

Au nom de mon groupe, « Villejuif Ecologie », je m'interroge de manière générale sur l'utilisation des biens, en particulier à usage d'habitation, de manière temporaire, alors que les associations recherchent souvent des solutions de logement, par exemple pour les femmes victimes de violences conjugales. J'espère d'ailleurs que nous en parlerons lors du prochain conseil municipal. Des refuges pour les personnes en situation de rejet du fait de leur orientation sexuelle, ou en situation de réinsertion sociale sont également nécessaires. Notre groupe défend l'idée de mettre ces habitations à disposition de différents dispositifs au service de l'intérêt général. J'ai donné trois exemples, mais on pourrait penser à bien d'autres. L'utilisation, au mieux de ces biens libérés, pourraient être utilisés pour des projets utiles socialement.

Madame ESCLANGON

Nous n'avions pas prévu d'intervenir sur ce point, mais le propriétaire de cette villa, qui a subi cette préemption, nous a sollicités. La situation de ce monsieur de 90 ans met en lumière l'inhumanité de la procédure et le manque d'information à son égard. Ce propriétaire nous informe, dans un courrier, d'une gestion calamiteuse du rachat. Il a ensuite dû attendre des mois, avec ses effets personnels dans un carton, sans connaître la date de vente, puis envoyer de nombreuses relances afin de percevoir la somme de cette vente. Il serait donc utile, à l'avenir, de préciser ce que deviendra ce bien et son mode d'acquisition, pour que la préemption se déroule dans les meilleures conditions, de manière informée et bienveillante.

Monsieur WEBER

J'appuie la demande en faveur d'une gestion locative du bien, comme prévu à l'article 10 de la convention : *« le SAF 94 assurera la gestion locative si le bien est considéré comme louable. »* Nous devons nous y atteler, de manière systématique.

Monsieur LAFON

Effectivement, la convention le prévoit, et le SAF le fait déjà. La difficulté porte sur le type de location possible. Il est préférable d'effectuer des locations courtes, d'urgences et de prises en charge par des structures associatives, ce qui permet des rotations. Nous optons régulièrement pour ce mode de gestion.

Ensuite, effectivement, la préemption est une procédure. Dans le cas évoqué par madame ESCLANGON, celle-ci s'est déroulée comme d'habitude, mais je me renseignerai auprès du SAF. Enfin, le prix est fixé dans le rapport et s'élève à 680 000 euros.

Monsieur le Maire

Ce chiffre doit être mentionné, car les propos de madame ESCLANGON sont ambigus. Ils laissent entendre que la mairie laisse certains habitants à la rue, ce qui n'est pas le cas. C'est un peu le mythe historique de la mairie, qui laisse les personnes sur la paille. Nous ne sommes pas du tout dans cette situation-là. De manière générale, les périmètres d'intervention sont définis sur un temps long. Il y a également un temps d'opportunité. Dans la plupart des cas, les propriétaires souhaitent vendre, et la collectivité décide de se porter acquéreur, si les critères sont réunis. Ensuite, un prix est fixé par les services compétents.

Ces procédures permettent notamment de renouveler la ville et de faire émerger des biens publics et des logements. Il est important de surveiller ses propos, pour ne pas effrayer les habitants. La présentation de madame ESCLANGON, qui suggère un montant de rachat dérisoire, n'est pas conforme à ce que doivent être nos débats dans cette instance.

ADOPTION À LA MAJORITE
6 ABSTENTIONS

4. Rapport n°2-2262 : Bail commercial à conclure entre la SCI ECLA VILLEJUIF PROPCO et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local situé 24 rue Marcel Paul à Villejuif

Monsieur SOFI

Le rapport doit être corrigé. Il s'agit d'un bail civil à conclure entre la SCI ECLA Villejuif au 24 rue Marcel Paul, et non d'un bail commercial.

Dans le prolongement de nos actions dans ce quartier, des travaux seront budgétés sur le boulevard Chastenet-de-Géry et une ouverture de friche sera réalisée sur le boulevard Ambroise Croizat. Dès le début du mandat, nous avons renégocié ce permis, hérité de la précédente mandature, avec ICADE et OCEANIS, pour qu'ils nous restituent un local à faible loyer et pouvoir y créer une nouvelle annexe du centre municipal de santé (CMS). Les investissements s'élèveront à 600 000 euros hors taxes pour les travaux d'aménagement, et l'établissement regroupera trois médecins, trois infirmiers et trois agents d'accueil.

En accord avec le diagnostic de M. MIMRAN, selon lequel les habitants ne connaissent pas la CMU, notre équipe de médecins municipaux a sollicité la création d'un poste d'agent administratif afin d'aider ces personnes à remplir leur dossier CMU et mutuelle. Nous commençons à voir les fruits de cette action entamée il y a trois ans.

Monsieur ACHOURI

Je salue cet apport de médecins, et constate que ce quartier évolue, notamment grâce aux diverses réhabilitations, à la réfection du boulevard Chastenet-de-Géry et à la remise en route du 131. Félicitation.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ
0 ABSTENTION

5. Rapport n°2-2213 : Approbation du CRACL 2022 pour la ZAC Aragon

Monsieur LAFON

Comme tous les ans, les Comptes-rendus annuels à la collectivité locale (CRACL) des zones d'aménagement concerté (ZAC) sont proposés. On progresse, parce qu'on le fait en septembre cette année, j'espère que l'année prochaine, on fera ça en juin. Trois aspects marquent l'année 2022 pour celle d'Aragon : la reprogrammation des trois derniers lots A, E et F ; la modification de la programmation du lot B1D, pour que l'un des deux hôtels prévus sur cet emplacement devienne le siège social de Legendre Immobilier ; enfin, des travaux de voiries et réseaux divers (VRD) sont programmés aux abords des lots B1B et B1C pour accompagner la livraison de ce programme.

Plusieurs nouveautés sont prévues pour 2023, avec la modification du lot F, qui sera sortie de la promesse de vente faite à FAIR' PROMOTION. Toute une suite d'éléments en cascade va intervenir suite à cette modification.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
6 ABSTENTIONS

6. Rapport n°2-2212 : Approbation du CRACL 2022 de la ZAC Campus Grand Parc

Monsieur LAFON

Le CRACL 2022 de la ZAC Campus Grand Parc est l'aboutissement de nombreuses négociations foncières avec l'IGR. Plusieurs décisions ont été prises, dont le suivi du dispositif régional « 100 quartiers innovants et écologiques » et la désignation du lauréat de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Développement durable qui a permis de réaliser la charte de la transition écologique, et de l'AMO Démocratie participative qui a permis de définir et valider la stratégie démocratie participative.

Par ailleurs, les discussions partenariales avec le Paris-Saclay Cancer Cluster et avec l'Etat pour définir les conditions de développement du biocluster sur les lots déjà commercialisés, mais également sur le D2, le fort de la Redoute ont démarré, et un avenant au traité de concession de l'aménagement a été signé. Il est prorogé jusqu'en 2032 et inclut l'engagement de 36 % de logements sociaux dans le programme de l'opération.

Madame ESCLANGON

Je souhaite revenir sur le rapport précédent : le courrier du propriétaire a été envoyé le 18 avril 2023. Je n'invente rien.

Concernant ce CRACL de la ZAC Campus Grand-Parc, pourquoi les élus ne disposent-ils pas d'une présentation en image de ce projet, afin d'évaluer son impact sur le quartier ? Les plans en vue aérienne ne sont pas parlants. L'emprise au sol, le nombre de mètres carré, le nombre de logements, 3 300, sont décrits, mais une projection serait utile. Pourquoi ne peut-on pas avoir une projection de ce à quoi ça va ressembler, alors qu'à mon avis vous avez quand même plus ou moins les plans. La mairie redoute peut-être que cette initiative effraie les Villejuifois, qui pourraient craindre une bétonisation de la ville.

Par ailleurs, le compte-rendu contredit la charte de la construction et de l'environnement votée en conseil municipal : aucun concours d'architecte n'a été organisé, et les prix des appartements par zone sont supérieurs à ceux annoncés dans la charte. Enfin, la charte environnementale sur le bâti n'est pas respectée. Sur ce point, je laisserai mes collègues écologistes réagir. Le non-respect de la charte était d'autant plus étonnant que la SADEV 94, l'aménageur de Campus Grand Parc, est également présidée par monsieur le maire. Je laisse le soin à votre majorité de défendre ce compte-rendu, mais notre groupe votera contre l'approbation de ce CRACL qui ne correspond pas à nos aspirations pour la ville.

Monsieur WEBER

C'est effectivement l'occasion de prendre connaissance de l'opération Campus Grand Parc, qui est une opération absolument majeure à Villejuif et l'une des plus belles en France, aussi bien parce qu'elle a vocation à porter haut les couleurs de Gustave Roussy et donc de la recherche dans le domaine de la santé et de l'oncologie en particulier, que parce qu'il s'agit d'un élément important de transformation de notre ville.

Il y a des choses que l'on peut lire dans ce CRACL et des choses que l'on ne peut pas lire.

Au nom du groupe Réinventons Villejuif Écologistes et Socialistes, nous sommes très perplexes. Nous pouvons lire qu'une charte environnementale a bien été lancée par l'opération elle-même, ce qu'il faut saluer. Sur le plan environnemental, nous trouvons également dans le CRACL le suivi de la labellisation ÉcoQuartier, qui est reconnue par l'État. Cela signifie-t-il qu'elle est engagée ? J'avais cru comprendre qu'un choix s'imposait entre la charte environnementale et la labellisation. Si nous engageons effectivement la labellisation ÉcoQuartier, nous ne pouvons que nous en féliciter, mais le CRACL n'est pas très clair sur ce point.

Le lancement des travaux est également un élément positif. Il serait intéressant de se rendre sur place pour constater l'avancement des travaux. La concertation est également un point fondamental, avec une première réunion publique qui s'est tenue le 13 avril 2023, même si le calendrier annoncé n'est pas totalement respecté pour le moment.

Par ailleurs, la rénovation urbaine du secteur Alexandre Dumas, qui s'effectue en dehors du cadre classique de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, c'est-à-dire sans subvention, constitue un point extrêmement fort de l'évolution du territoire.

Nous constatons à la lecture du CRACL que les discussions ont été réengagées avec Gustave Roussy sur l'avancement de l'opération, ce qui est absolument indispensable dans la mesure où Gustave Roussy est le phare de l'opération et le propriétaire foncier de près d'un tiers de l'opération.

Nous saluons la nomination d'une nouvelle équipe de maîtres d'œuvre emmenée par un paysagiste pour la partie sud, qui est très différente de la partie nord autour de la future gare de croisement des lignes 14 et 15. Celle-ci comporte encore des terres agricoles et il est notamment envisagé d'y créer une ferme urbaine. Ceci est extrêmement positif.

En revanche, certains points sont difficilement compréhensibles à la lecture du CRACL, voire totalement incompréhensibles. Référons-nous à la charte des promoteurs et des constructeurs, qui a été revue cette année, et dont nous pouvons supposer qu'elle s'impose à l'opération Campus Grand Parc comme au reste des opérations à Villejuif.

Prenons les grands titres de cette charte, par exemple la qualité architecturale. Je n'ai rien vu dans le CRACL qui nous permette de savoir si cet aspect de la charte est bien respecté dans le cadre des opérations de Campus Grand Parc, de même que la qualité environnementale avec implantation bioclimatique. Par ailleurs, il est fortement regrettable de n'avoir aucune indication de prix au mètre carré dans le CRACL, alors que notre charte est très précise sur ce point. À moins de 300 mètres d'un quartier politique de la ville, comme c'est le cas d'Alexandre Dumas, le plafond est fixé à 5 363 euros du mètre carré, contre 6 100 euros dans un rayon supérieur à 300 mètres. Est-ce bien le cas des opérations qui sortent dans la ZAC ? Dans la charte figure également un jury d'architecture pour les immeubles de plus de 50 logements en partenariat avec la Ville, une commission d'urbanisme, une concertation en amont des permis de construire, etc. Je pense qu'un certain nombre d'immeubles comporte plus de 50 logements et j'ignore si un jury d'architecture a été constitué en partenariat avec la Ville.

Par ailleurs, l'opération a subi des changements extrêmement importants en 2022, qui devaient donner lieu à des modifications du projet dans le courant de l'année 2023. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Néanmoins, des modifications importantes sont mentionnées dans le CRACL 2022

impliquant plusieurs dizaines de millions d'euros. La lecture n'en a pas été très facile. Nous croyons comprendre que les négociations avec Gustave Roussy étant moins favorables que prévu, puisqu'il conservera finalement certains terrains pour son centre de recherche, il faut construire davantage que prévu, soit 10 000 mètres carrés de surface supplémentaire, dont au moins la moitié en logements, ce qui représente 150 logements supplémentaires. Par rapport à une quantité d'environ 2 000 logements dans le nord, cela représente près de 10 % de logements en plus dans ce secteur. Où vont-ils se situer et de quel type de logement s'agira-t-il ?

Nous restons perplexes quant à la suppression d'un équipement public, la Promenade haute des horizons, dont j'ignore où elle se situait puisque le document graphique est quasiment illisible.

Parmi les terrains qui seront finalement conservés par Gustave Roussy se trouve l'îlot C3, où doit se situer la maquette d'une Maison des Projets. Or, dans le bilan de l'opération, 4 millions d'euros sont alloués à des opérations de communication, dont une Maison des Projets. Où va s'installer la Maison des Projets si ce n'est pas dans l'îlot C3, que Gustave Roussy conserve finalement ?

S'agissant d'une opération majeure à Villejuif, sur laquelle nous serons jugés par nos enfants, mon groupe estime qu'il y a une impérieuse nécessité d'un mode de pilotage beaucoup plus coordonné afin de s'approprier les évolutions et se convaincre qu'elles vont dans le bon sens, ce dont nous ne sommes pas convaincus aujourd'hui.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe s'abstiendra sur le CRACL. Il est inutile de voter contre, car ce qui est fait est fait, mais nous ne pouvons pas approuver son contenu.

Tout d'abord, comme vient de le dire Monsieur WEBER, les modifications indiquées dans le CRACL 2022 sont très importantes et les élus n'ont pas eu leur mot à dire sur ces changements. Je rappelle la trajectoire de cette ZAC, qui avait été conçue initialement pour améliorer l'espace de l'IGR, avant de s'apercevoir que les promoteurs avaient déjà l'idée d'en faire une opération promotionnelle. Le seul engagement auquel nous sommes tenus, c'est le contrat de développement territorial qui permet de contourner la règle des 300 mètres autour des stations de métro du Grand Paris Express. Le CDT que nous avons signé mentionnait 1 750 logements. Beaucoup de fluctuations sont intervenues : le nombre est monté jusqu'à 4 000 logements, puis redescendu à 2 200 en 2015, avant de conclure un accord avec le Président de la région Ile-de-France actant 2 800 logements, puis de remonter à 3 300 sous la pression de Monsieur LE BOHELLEC, jusqu'à ce que la nouvelle majorité demande de réfléchir à une dédensification du nombre de logements sur l'ensemble de la ZAC, ce qui manifestement n'est toujours pas fait. Concernant l'objectif d'augmenter la part de logements sociaux jusqu'à 36 %, nous attendons de voir, mais il convient de rappeler que les chambres étudiantes sont comprises dans ce taux. S'agissant de mettre le développement durable au cœur de toutes les composantes du projet urbain, nous restons également en attente. En ce qui concerne l'intégration de la participation citoyenne comme un variant à l'élaboration du projet urbain, c'est seulement le cas pour la zone nord pour le moment, qui comporte un nombre réduit d'habitants. J'ai personnellement assisté à la réunion qui s'est tenue à l'école des Hautes-Bruyères, et au regard des vives réactions et hurlements que la présentation du projet a suscité chez les habitants, je pense qu'ils sont contre. S'agissant d'améliorer sensiblement la part d'espaces verts publics et privés de pleine terre, ce n'est visiblement pas le cas, puisque le projet de la zone C montre plutôt une sur-densification, quasiment haussmannien. La suppression de la Promenade haute des horizons va symboliquement à l'encontre de l'ambition en matière de

mobilité douce. Enfin, l'objectif de maîtrise des prix de sortie des nouveaux programmes de logement ne semble pas respecté puisque les prix ont au contraire augmenté.

D'autres éléments nous inquiètent davantage. Le fait que la ZAC empiétait sur le parking avait conduit au blocage de la négociation en raison du refus de l'IGR de donner un avis favorable dans le cadre de la déclaration d'utilité publique. Le compromis a été de faire un silo payé par la ZAC. Ce silo étant finalement supprimé, cela signifie-t-il que le parking sera maintenu ?

En l'absence de tous ces éléments, nous ne pouvons pas voter le projet à l'aveuglette. Par conséquent, nous nous abstenons.

Madame TAILLE-POLIAN

Il s'agit d'un projet majeur pour Villejuif, mais aussi pour la France, dans la mesure où il allie les problématiques que vont vivre les Villejuifois d'aujourd'hui et de demain au quotidien, mais également des problématiques auxquelles est confronté notre pays : place de la recherche, souveraineté dans la conception et la production de médicaments, lutte contre le cancer, etc. S'agissant d'enjeux importants, notre responsabilité est immense. Madame ESCLANGON peut toujours nous donner des leçons, mais je constate que depuis que nous avons repris la municipalité, ce projet a évolué dans le bon sens. En effet, Monsieur LE BOHELLEC et son équipe n'avaient pas été à la hauteur de ces enjeux. Où étaient les logements sociaux dans votre projet ? Nous avons dû rehausser leur nombre à plus de 10 %, car nous tenons à ce que Villejuif soit une ville pour tous, surtout lorsqu'il y a des investissements aussi massifs de la puissance publique. Nous voulons faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès à une gare, et pas uniquement ceux qui peuvent payer 5 000 ou 6 000 euros du mètre carré. Où était la rénovation des logements sociaux dans votre version de la ZAC Campus Grand Parc ? Où était votre charte de l'environnement ? Où étaient vos engagements pour la mobilité ? Souvenons-nous que Monsieur LE BOHELLEC ne voulait pas que les bus du 91 arrivent dans le quartier « chic ». Je préconise un peu plus de retenue dans la façon dont vous nous décrivez votre projet de ville. Nous l'avons vu et ne souhaitons pas y revenir.

Ensuite, je reviendrai sur le projet, qui est extrêmement complexe. La ZAC Campus Grand Parc n'est pas une ZAC moyenne, mais une ZAC très complexe, d'autant que l'ensemble des acteurs ont une ambition et des exigences extrêmement importantes, avec des enjeux parfaitement louables pour certains. Je pense à l'IGR qui a remis en cause un certain nombre d'accords antérieurs au nom de la lutte contre le cancer, ce qui est tout à fait understandable. Nous avons finalement réussi à trouver un accord avec la nouvelle direction de l'IGR, ainsi qu'avec l'État qui voit parfois son intérêt à court terme de vouloir valoriser, trouver des financements en vendant des terrains. En outre, même si nous voyons enfin le retrait de la pollution mise en œuvre, la question de La Redoute n'est pas encore réglée.

Dans ce contexte très complexe et multi-acteurs, le groupe Générations et Citoyens a conscience que les enjeux sont immenses. Nous abordons le dossier avec cette exigence de responsabilité, mais aussi d'ambition qui est la nôtre, c'est pourquoi nous allons nous abstenir sur ce dossier. En effet, nous nous interrogeons sur la manière de tenir nos ambitions tant sociales qu'environnementales. C'est une abstention symbolique, qui vise à faire entendre une alerte et souligne un point de vigilance : comment faire en sorte que nous réussissions à tenir tous les pans de ce projet sans en laisser un de côté, et notamment les enjeux environnementaux. Nous sommes en plein accord avec 99 % de ce CRACL. Toutefois, une promesse de vente nous chagrine. Nous nous interrogeons sur la façon dont ces décisions mises bout à bout pourraient nous conduire à rencontrer des difficultés à répondre à nos engagements communs. Nous restons mobilisés au cœur de la majorité municipale

et aux côtés de l'établissement public territorial qui conduit ce projet afin que cette ZAC sorte de terre le plus vite et le mieux possible, que les habitants du quartier Alexandre Dumas soient relogés le plus rapidement possible, etc. Au bénéfice des habitants présents et à venir et de la lutte contre le cancer, il faut tenir tous ces pans à la fois.

Monsieur ACHOURI

Nous ne pouvons pas nous lamenter pendant l'Heure citoyenne sur la pénurie de logements sociaux dans notre pays, et particulièrement dans notre ville, et se dresser d'un coup contre une soi-disant bétonisation de la ville, qui avait déjà démarré à l'époque de l'ancienne mandature, néanmoins sans concerter le citoyen. Nous mettons en œuvre la participation citoyenne et des réunions publiques sur chaque projet. Nous avons également mis en place des conseils de quartier.

Il faut arrêter d'opposer le logement social ou le logement tout court à l'écologie. Nous nous sommes lamentés à juste titre sur la pénurie de logements pendant l'Heure citoyenne. Plusieurs projets liés à l'écologie sont en cours au niveau de la Ville, comme la réfection des parcs ou la création des cours aérées dans les écoles, etc. À chaque projet de réhabilitation, nous mettons l'accent sur davantage d'espaces verts (Robert Lebon, extension du parc 8-mai Dumas, réfection du boulevard Chastenay de Géry, création d'un nouvel espace vert sur Croizat, apport du paysagiste sur le projet Campus Grand Parc, etc.). J'étais également présent à la réunion publique qui s'est tenue à l'école des Hautes-Bruyères. En tant qu' élu de quartier et de terrain, je vois à chaque réunion une véritable attente de la part des Villejuifoises et des Villejuifois. Ces quartiers ont été trop souvent oubliés. Avec la réhabilitation du 8 mai Dumas, les habitants seront bientôt relogés au pied des lignes 14 et 15 du métro. Ce n'était pas le projet de l'ancienne majorité. On préférerait en faire un quartier comme dans toutes ces belles villes de droite avec un prix au m2 qui permet de « sortir les pauvres pour les mettre un peu ailleurs ». C'est un beau projet. Nous répondons aux attentes des habitants de ces quartiers-là. Nous réhabilitons les quartiers qui en ont besoin, nous permettons l'accession à la propriété à de jeunes Villejuifois qui souhaitent continuer de vivre ici et devenir propriétaire à moindre coût. C'est tout le contraire d'une politique de droite exprimée à l'heure actuelle par le Président et le gouvernement qui mettent l'accent sur les plus riches, creusant de plus en plus les écarts entre deux mondes. Dans notre ville, nous privilégions le soutien aux plus défavorisés, ce qui ne veut pas nécessairement dire aux plus pauvres. Je vous invite à venir aux réunions publiques pour constater les interrogations et l'attente de la population de ces quartiers. C'est formidable d'avoir deux lignes de métro supplémentaires dans un quartier qui en avait grandement besoin, de même que remettre en marche la ligne de bus 131. Vous ne mesurez pas l'attente des habitants de la cité du Vercors d'avoir le bus 131, eux qui ne peuvent pas se déplacer pour aller dans le centre-ville et qui privilégient le Kremlin-Bicêtre qui est plus proche. Nous avons mis en place tous ces projets. Je regrette que l'ancienne mandature ne l'ait pas fait avant en privilégiant la RD7 plutôt que les autres quartiers. Pour notre part, nous ne les oublions pas et nous sommes au rendez-vous.

Madame KADRI

Je voudrais souligner que cette ZAC est un projet ambitieux qui a été construit en toute transparence. Je souhaite revenir sur les propos concernant la participation citoyenne. Dans les conseils de quartier, où je n'ai jamais vu de personnes de l'opposition, la population n'est pas telle que vous la décrivez, Monsieur LIPIETZ, bien au contraire. Les habitants sont ravis de ce projet, qui parvient à concilier l'accès au logement et la préservation de l'environnement. Il convient de mettre en avant l'ambition positive de ce projet, qui mêlera recherche, service public, soignants, logement, transport, etc. Vous n'êtes pas à la place des habitants pour parler en leur nom. Dans les

consultations citoyennes et conseils de quartiers qui se sont tenus, et qui ont réuni énormément de monde dans le quartier des Hautes-Bruyères, la population est contente de ce projet.

Monsieur le Maire

Tout d'abord, il s'agit d'un projet qui lie le local au mondial. C'est parfois une expression un peu galvaudée, mais nous touchons précisément un objet qui nous permet à la fois de répondre aux besoins sociaux et économiques de la ville (logements, commerces, circulation, espaces verts, prévention, soins, etc.) et à la recherche fondamentale en cancérologie avec l'Institut Gustave Roussy, qui est basé sur notre territoire de vie et adossé à Paris-Saclay, l'une des premières universités mondiales. L'enjeu est de lutter contre le cancer, que le Président Chirac avait qualifié de « maladie du siècle », symptôme de notre ère industrielle, de nos modes de production et de nos modes de vie, qui touche de plus en plus de personnes, à tous les âges, et continue de faire des ravages. Avoir sur notre territoire Gustave Roussy, qui participe à la lutte contre le cancer depuis maintenant des décennies et qui contribue au rang mondial à la recherche et aux soins, est la fierté de Villejuif.

Il y a deux sujets de fond : la capacité à produire, sur ce site-là, un objet qui soit au service des Villejuifois et de l'Humanité, mais pas l'un au détriment de l'autre. Les chercheurs de Gustave Roussy évoquent souvent les modèles de type anglo-saxon développés ailleurs dans le Monde, qui consistent à implanter les firmes pharmaceutiques et les universités sur un champ agricole hors de la ville. Ici, nous sommes en pleine ville. Ce projet découle de l'intuition lancée par les chercheurs et par les collectivités il y a maintenant plus de dix ans qu'à cet endroit se jouait une partie de la recherche mondiale en matière d'oncologie et qu'il fallait créer les conditions d'accompagnement de cet objectif en matière de santé. Pour y parvenir, c'est aussi la réponse aux besoins de la Ville qui se joue à travers cette ZAC Campus Grand Parc.

Il s'agit d'un projet majeur, d'envergure mondiale, que nous accompagnons. Cette ZAC s'inscrit également dans l'histoire de Villejuif, dans la mesure où les Villejuifois se sont toujours battus contre la fermeture des services hospitaliers et de nombreux laboratoires.. Villejuif s'est toujours placée du côté de la recherche, de la science, du savoir, du soin pour tous. Nous sommes donc fidèles à cette tradition, ce qui engendre un manque-à-gagner pour les recettes de la Ville, les hôpitaux ne payant pas d'impôts. Pour autant, l'engagement des Villejuifois a toujours été du côté de la santé, de la science, du savoir, de l'information.

Cette ZAC est particulièrement complexe, car elle est naturellement soumise à des points de vue qui ne sont pas toujours concordants. Nous sommes dépendants des orientations prises notamment par l'Institut Gustave Roussy (IGR), dont la position a évolué au fil du projet. L'IGR du début de la ZAC, ce n'est pas l'IGR du milieu de la ZAC et ce n'est même pas l'IGR d'il y a trois ans, quand j'entre en responsabilité. Sa position a profondément évolué en l'espace de plusieurs années. On est soumis, et ce n'est pas un gros mot de le dire, aux orientations prises par Gustave Roussy lui-même, en tant qu'institut, par le biais de son Conseil d'Administration. En l'occurrence, Gustave Roussy a notamment demandé à la Ville de revoir l'accord qui prévoyait initialement à sa demande 17 000 mètres carrés supplémentaires pour son patrimoine propre. À ce stade, nous sommes à environ 100 000 mètres carrés. En vertu de mes précédents propos, notre point de vue est que Gustave Roussy n'a pas demandé à multiplier quasiment par cinq les surfaces qui lui étaient utiles pour faire du commerce, de l'hôtellerie ou je ne sais quoi, mais pour faire de la recherche, du soin, l'accueil et le développement de start-up et pour accompagner notre écosystème de santé.

Par ailleurs, l'État n'a pas cessé d'entrer et de sortir du projet : dissensions sur l'Université de pharmacie, puis promotion immobilière pour financer Bercy, ce contre quoi nous nous sommes battus. Lorsque le Président de la République est venu à Villejuif, j'ai affirmé que nous serons aux côtés de l'État tant qu'il s'agira de projets de santé, mais face à lui quand il s'agira de projets lucratifs. C'est un bras de fer permanent pour y parvenir, et ce n'est pas terminé.

La dernière évolution majeure concerne la majorité municipale. Nous avons intégré des logements sociaux qui n'existaient pas suffisamment dans le projet précédent, voire pas du tout, si ce n'est des logements étudiants. En l'occurrence, nous parlons de logements familiaux répondant aux besoins des populations. Nous nous sommes donné des objectifs en matière de développement durable, avec la possibilité d'installer une ferme urbaine dans le sud de la ZAC. Nous avons travaillé à faire en sorte que ce projet serve les besoins de la ville déjà existante. Au nord de la ZAC, certaines parcelles ne sont pratiquement pas habitées, contrairement à d'autres comme Alexandre Dumas. Des réunions de concertation sont organisées au moins tous les deux mois pour expliquer que la ZAC servira la réhabilitation du quartier Alexandre Dumas. De plus, nous avons tenu des réunions avec les directeurs des hôpitaux en vue d'étudier la capacité à loger ceux qui travaillent à Villejuif et font tourner nos hôpitaux, de l'ouvrier à l'aide-soignante, au médecin chef, et déployer une offre de logements qui permette à toutes et tous de se loger. Nous nous sommes imposés des objectifs supplémentaires en fonction des orientations politiques, qui sont des contraintes du point de vue de l'aménagement. Ces décisions peuvent parfois être contradictoires. Lorsque nous acceptons que Gustave Roussy modifie ses orientations stratégiques en matière de recherche et de santé pour passer de 17 000 à 100 000 mètres carrés, nous acceptons dans le même temps de renoncer à des recettes, cette surface étant déductible de la constructibilité de la ZAC. En somme, Gustave Roussy bénéficie d'une exonération et va construire sans générer de recettes pour la Ville, ce qui représente près de quinze millions d'euros auxquels nous avons renoncé en les autorisant à revoir leur plan stratégique. Ce n'est pas anodin, mais je continuerai de soutenir que nous avons raison d'accompagner Gustave Roussy et Paris-Saclay dans la recherche et la lutte contre le cancer.

Ces évolutions sont récentes, puisque nous avons signé l'accord avec Gustave Roussy en mai 2023. Les discussions ne sont pas terminées, notamment sur la dépollution des sols appartenant à Gustave Roussy acquis par l'aménageur pour permettre la réalisation de cette ZAC, ce qui est extrêmement coûteux et nous ne sommes pas accompagnés. Certains éléments sont mouvants. Il convient de s'assurer que le Conseil départemental du Val-de-Marne, qui était porteur de cette ZAC avant le changement de majorité, soit bel et bien au rendez-vous pour nous accompagner sur la ferme urbaine et sur la requalification de l'avenue Salvador Allende afin que celle-ci permette d'accéder correctement à la nouvelle gare Gustave Roussy. En outre, l'été dernier, nous avons rencontré l'ancien ministre Christian Blanc et les acteurs de la Vallée scientifique de la Bièvre pour étudier les possibilités d'appel de fonds pour soutenir le développement de Gustave Roussy et de Paris-Saclay. Il s'agissait à l'époque de construire le lobbying pour parvenir à réunir les moyens pour Gustave Roussy. Six mois plus tard, lors de leur venue à Villejuif, les quatre ministres nous annonçaient un financement de 100 millions d'euros. Quel projet aujourd'hui, en France et en Europe, est abondé à hauteur de 100 millions d'euros ? Il y en a un seul, Gustave Roussy, et il est à Villejuif. La Fondation qui va être constituée pour dépenser ces 100 millions d'euros de l'État constituera aussi un levier pour aller chercher les capitaux venus d'ailleurs. La Fondation se compose de 15 membres, dont la Ville fait partie. C'est à la fois un combat pour l'avenir et une reconnaissance de notre action depuis toutes ces années. C'est une victoire que la Commune soit représentée dans une Fondation où le nombre de places est si restreint. De nombreux chercheurs ou universitaires pouvaient prétendre à siéger dans ce Conseil d'administration. Sans l'engagement historique de la collectivité locale, rien n'aurait été possible. Pour continuer, il fallait donc que nous y soyons. C'est une reconnaissance de notre engagement passé, et actuel.

Enfin, s'agissant d'une ZAC aux enjeux aussi complexes, il est normal que nous prenions le temps de réfléchir ensemble. Je trouve le débat toujours sain lorsqu'il est clairement posé sur la table. À l'évidence, nous devons mieux nous approprier le projet. Nous avons déjà parcouru du chemin pour aider à la compréhension des enjeux et nous allons continuer de travailler dans ce sens. Nous pourrions vous communiquer des éléments plus précis, comme la confirmation d'un parking, etc. Nous aurons surtout besoin d'être en association avec les Villejuifois. Ce projet est un élément de fierté pour les Villejuifois et les Villejuifoises, comme ils ont toujours été fiers de leurs hôpitaux et laboratoires. C'est un élément concret de transformation de la ville (réhabilitation, amélioration des dessertes avec la gare Gustave Roussy dont l'inauguration est prévue en décembre 2024, etc.). L'emplacement de cette gare est rendu possible par l'existence de la ZAC, par l'engagement de la Ville et du Département. Tous ces éléments contribuent à changer concrètement la vie des habitants. Par exemple, ceux qui arrivent du fin fond de l'Essonne et doivent aujourd'hui faire des heures d'autoroute A6, pourront demain prétendre se loger à Villejuif avec le travail des ressources humaines de nos hôpitaux. Nous avons concerté les Villejuifois, le milieu hospitalier, de la recherche et des start-up. Le Conseil d'administration de Sadev94 est public, avec des institutions publiques qui font de cette ZAC un élément de dynamisme moteur pour l'aménageur au service des communes membres ou dont Sadev a une concession.

Nous aurons l'immense responsabilité de revenir vers vous. Les interlocuteurs du PSCC sont disponibles pour intervenir devant le Bureau municipal et devant la population autant de fois qu'il le faudra. À tous les acteurs, j'en profite pour saluer l'admirable travail de la Vallée scientifique de la Bièvre, initiée par nos prédécesseurs des villes concernées, qui rassemble des Maires de culture et de sensibilité politique très différente autour de ces beaux projets de santé, de recherche et de formation. Ils jouent un rôle très important pour notre territoire et je tiens à les en remercier en particulier à l'occasion de ce débat.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
17 voix pour, 6 voix contre, 19 abstentions

7. RAPPORT N° 2-2260 : ZAC Campus Grand Parc : Dénomination du mail piéton de l'îlot Db1

Madame BRIENZA

La Commission des nominations s'est réunie pour deux voiries à nommer. Le choix a été fait de maintenir la dénomination pour le Chemin de La Redoute afin de conserver sa dimension à la fois patrimoniale, historique et symbolique du lieu du Fort de La Redoute. En revanche, dans le cadre de l'opération Place aux Femmes, nous avons le plaisir de dénommer un mail piéton dans la ZAC Campus Grand Parc du nom de Nicole Girard-Mangin. Il reste encore d'autres voiries à nommer. Certains noms très attendus devraient être attribués dans l'année.

Nicole Girard-Mangin est la seule femme médecin envoyée au front pendant la Première Guerre mondiale de 14-18. Elle était spécialisée dans les maladies pulmonaires, la tuberculose et le cancer et très remarquée dans sa profession. Elle avait notamment rédigé un guide anti-tuberculeux, qui avait été salué à l'époque où la tuberculose tuait 200 000 personnes chaque année. Lorsque la guerre est arrivée, elle a été appelée au front en tant que médecin suite à une erreur administrative pensant qu'elle était un homme. Arrivée sur le front, elle a été très mal reçue, mais le monde militaire s'est accommodé du fait qu'on avait besoin d'elle. Bien qu'elle ait été très active, il a été

estimé dans un second temps qu'il serait plus sage qu'elle s'éloigne du front. À partir de 1916, elle a formé les infirmières et s'est également attaquée au typhus. Elle était payée comme un infirmier de deuxième classe, c'est-à-dire qu'elle a exercé pratiquement bénévolement, ce qui a certainement participé à son destin de féministe. Après la Guerre, elle prendra part aux combats féministes, en étant notamment sympathisante des suffragettes. Elle donnera des conférences avec l'Union des femmes françaises ou encore la Croix-Rouge sur le rôle des femmes pendant la Guerre. Elle n'a pas cessé ses activités de médecin. On lui prête notamment d'avoir participé à la création de la Ligue nationale contre le cancer, d'où le sens de cette dénomination. Malheureusement, elle mettra fin à ses jours à l'âge de 41 ans. C'est avec grand plaisir que je vous sou mets cette dénomination.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

8. RAPPORT N° 2-2211 : Rapport annuel d'activité 2022 de la SADEV 94

Monsieur LAFON

Comme tous les ans, il s'agit du rapport de la Sadev regroupant l'ensemble de ses activités sur le département.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
6 ABSTENTIONS

**9. RAPPORT N° 1-2240 : Taxe foncière sur les propriétés bâties –
Exonération en faveur des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989
ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser
l'énergie**

Monsieur CHASTAGNAC

Cette délibération s'inscrit dans le cadre des débats sur la taxe foncière et vise à encourager le volet fiscal des travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens (isolation des murs, toitures, fenêtres, installation de chaudières plus écologiques, panneaux solaires, etc.). Cette délibération participe à l'engagement de la Ville en faveur du développement durable.

Les collectivités peuvent uniquement moduler le taux de cette exonération entre 50 % et 100 %, mais il n'est pas possible de cibler des ménages selon le niveau de ressources. Par ailleurs, pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire doit avoir dépensé 10 000 euros l'année précédente ou 15 000 euros dans les trois années précédentes.

J'attire votre attention sur le calendrier de mise en œuvre. Dès le lendemain de la délibération et jusqu'au 31 décembre, les propriétaires concernés pourront transmettre leurs déclarations à l'administration fiscale. À partir du 1^{er} janvier 2024, l'exonération sera mise en application pour les années 2024, 2025 et 2026.

L'enjeu pour notre administration est d'engager rapidement un plan de communication conséquent et diversifié pour informer les propriétaires afin qu'ils se fassent connaître auprès du service des impôts avant le 1^{er} janvier prochain. Notre administration a donc la charge d'engager très vite un plan de communication qui soit conséquent et diversifié.

Enfin, comme l'indique le rapport, il est proposé de délibérer sur une exonération de 50 % dans un premier temps, puis en fonction des montants concernés et connus en 2024, de soumettre au Conseil municipal la possibilité soit de maintenir ce dispositif d'exonération à hauteur de 50 %, soit de majorer à 100 %, soit d'y mettre fin, auquel cas cela nécessiterait une nouvelle délibération.

Madame ESCLANGON

Nous voterons en faveur de cette délibération puisqu'il s'agit de l'une de nos propositions lors du débat d'orientation budgétaire au mois de février 2023. Nous sommes donc ravis que cette délibération ait été prise en compte et que nous puissions voter aujourd'hui pour que les petits propriétaires villejuifois puissent envisager des travaux et bénéficier de cette exonération.

Monsieur LIPIETZ

Nous votons évidemment des deux mains pour cette solution. Néanmoins, elle est très loin de satisfaire aux raisons qui nous avaient amenés à chercher à amortir l'augmentation de la taxe foncière. Telle qu'elle a été rédigée par l'État, cette loi ne concerne que ceux qui auront déjà investi 10 000 euros dans les économies d'énergie ou 15 000 euros sur trois ans. Autrement dit, cela incite les classes moyennes à co-financer la transition écologique. Ce dispositif concernera quelques Villejuifois dans certains quartiers, mais ce n'est pas exactement notre objectif du point de vue social, qui était d'amortir le coût de la taxe foncière pour les propriétaires pauvres. Ceux-là ne mettront jamais 10 000 euros pour profiter de cette baisse de la taxe foncière. Ayant déjà utilisé toutes les possibilités existantes pour moduler la taxe foncière, nous souhaitons voir étudier plusieurs solutions dans l'année qui vient, soit pour les aider à réaliser cet investissement, soit pour compenser la hausse de la taxe foncière qu'ils viennent de subir. Cependant, nous ne savons pas exactement quels propriétaires souhaitent investir, ni quels sont les propriétaires pauvres. Laissons-nous cette année à 50 % le temps de nous renseigner sur ceux qui ont pris de plein fouet la hausse de la taxe foncière, voyons si nous pouvons les aider à échapper à la facture pétrolière ou gazière et réfléchissons à trouver une solution pour l'année prochaine.

Monsieur PARRA-RAMIREZ

Notre groupe Réinventons Villejuif Écologistes et Socialistes avait demandé la mise en place d'une exonération de taxe foncière pour des travaux d'économies d'énergie. De nombreuses villes sont en train de se saisir de cette possibilité et nous sommes heureux de la porter à Villejuif.

Les aides financières à disposition des villes pour aider les ménages à entreprendre la rénovation thermique de leur logement sont malheureusement peu nombreuses. L'Etat a ouvert cet outil il y a peu de temps. Cette aide est certes imparfaite puisqu'elle ne permet pas de modulation en fonction du revenu, mais s'agissant de la seule aide financière en notre possession, il était important de la mettre en place. À défaut de pouvoir cibler directement les propriétaires les plus modestes avec ce dispositif, nous souhaitons que la communication mise en place puisse les cibler en premier lieu. Nous pouvons aussi inviter les Villejuifaises et Villejuifois à prendre rendez-vous auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne, qui tient une permanence tous les jeudis après-midi en mairie. Le rôle de cet organisme est d'accompagner,

d'informer et de conseiller les habitants dans leurs travaux de rénovation énergétique. On sait que c'est difficile d'entreprendre ce genre de travaux majeurs, de savoir vers qui se diriger, de savoir à quelles aides on a le droit, etc. C'est pour ça qu'ils sont là pour vous aider. N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous ou à les appeler.

Le groupe Réinventons Villejuif Écologistes et Socialistes votera favorablement cette délibération.

Monsieur LAFON

Le Groupe Générations votera cette délibération. Néanmoins, je souhaite que nous ayons une évaluation précise des personnes qui vont bénéficier de ce dispositif et du coût induit pour la Collectivité, les effets d'aubaine étant souvent ce qui détourne la bonne idée d'un dispositif. J'entends par ailleurs que beaucoup de communes seraient en train de le mettre en place. J'en ai personnellement trouvé peu et je suis preneur des informations à ce sujet. Enfin, c'est un dispositif que l'État aurait pu tout à fait compenser. Faire avancer la loi vers une prise en charge de l'État totale ou partielle de ces dispositifs me paraîtrait positif.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT N° 1-2257 : Budget principal de la Ville – Admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables à la demande du service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine pour les années 1997 à 2022

Monsieur CHASTAGNAC

L'Administration donne ses admissions pour des titres de créances qui ne peuvent pas faire l'objet d'encaissement du fait de l'insolvabilité du recevable ou de la non-localisation. Ces ANV n'ont absolument rien d'automatique. Entre la liste qui est produite par les services de l'État et celle qui vous est présentée ce soir, un travail important de négociation est mené entre les services financiers de notre Collectivité, que je remercie, et la Trésorerie. La Ville insiste beaucoup pour que toutes les poursuites soient mises en œuvre par l'État. Or, force est de constater que la réduction des effectifs au niveau de la Trésorerie fait que ce n'est plus une priorité. Ainsi, la Trésorerie se décharge de sa responsabilité et inscrit dans sa liste de propositions un certain nombre de mandats. Enfin, notons que l'ANV n'atteint pas la dette du débiteur. C'est un apurement comptable, mais qui a tout de même une conséquence budgétaire. Le récapitulatif des ANV proposées est annexé au rapport. Il s'agit pour l'essentiel d'impayés de restauration, de droits de voirie, etc. pour un montant de 200 000 euros.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

11. RAPPORT N° 1-2254 : Budget annexe assujetti à la TVA Flobail – Affectation des résultats de l'exercice 2022

Monsieur CHASTAGNAC

Cette délibération vise à rectifier une omission portant sur la prise en compte du résultat reporté de 2021. Le résultat de clôture constaté au compte administratif, qui s'établit à 8 965,79 euros, aurait dû être pris dans sa totalité lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2022. La délibération a pour objet de permettre la reprise de ces résultats excédentaires et annule la précédente en date du 28 juin 2023.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

12. RAPPORT N° 1-2255 : Budget principal de la Ville – Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023

Monsieur CHASTAGNAC

Cette première décision modificative s'inscrit dans un contexte particulier lié au changement de nomenclature imposé par l'État en janvier 2024. Cette situation se traduit par la nécessité d'une clôture comptable anticipée. Cette décision modificative intègre des régularisations pour permettre la continuité du service public. Elle permet également de prendre en compte des aléas imprévisibles au moment du BP et du BS et d'affiner les besoins de financement dans l'optique de réduire l'emprunt. La principale opération consiste à inscrire les financements pour réparer l'espace congrès Les Esselières suite à son incendie lors des émeutes urbaines de début juillet. Même si le montant exact est encore en cours d'ajustement, nous vous proposons d'inscrire 1,2 million d'euros afin de ne pas retarder les travaux et la réouverture pour début 2024. Je rappelle que ces dépenses doivent être couvertes à 100 % à la fois par les recettes d'assurance, mais aussi les subventions de l'État au regard de la circulaire du 7 juillet 2023.

Dans le cadre du budget de fonctionnement, je souhaite souligner le réajustement à la baisse de 400 000 euros du montant du fonds de compensation des charges transférées à l'EPT. À l'inverse, en attente de la décision sur l'avenir du SIIM94, il convient d'abonder le budget de 198 676 euros pour couvrir l'ensemble de l'année. Des régularisations sont également prévues pour améliorer les conditions de travail des agents (sièges ergonomiques pour les agents de la police municipale, etc.). Le point essentiel pour le service public est l'inscription de 375 000 euros pour la revalorisation indemnitaire des agents, en attente de la traduction des dernières annonces gouvernementales dans ce domaine. Cette revalorisation s'ajoute aux 500 000 euros déjà mis en œuvre depuis le début de l'année malgré l'absence de compensation de l'État. Enfin, nous proposons d'inscrire deux recettes provenant de nos partenaires : 480 000 euros pour la régularisation des agents mis à disposition à l'EPT pour la gestion de la voirie et 372 000 euros dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire de la Métropole du Grand Paris visant à aider les communes pour faire face à l'inflation.

En ce qui concerne l'investissement, deux nouvelles dépenses sont nécessaires pour permettre le raccordement informatique des nouveaux équipements implantés dans le quartier nord et la mise à niveau d'installations techniques dans le cadre du nouveau contrat de chauffage des bâtiments communaux.

Enfin, plusieurs dépenses ne peuvent pas se réaliser cette année et seront donc supprimées en 2023 avec un report sur les prochains exercices budgétaires. Cet exercice vise à limiter le recours à l'emprunt au plus près des besoins réels. L'emprunt d'équilibre avait été prévu à hauteur de 8,2 millions d'euros lors du BS. Après cette décision modificative, il est prévu d'emprunter 4,63 millions d'euros.

Je vous demande d'adopter cette délibération dont l'équilibre s'établit à 1 452 000 euros supplémentaires en fonctionnement et à la baisse de 1 967 000 euros en investissement.

Madame ESCLANGON

Nous avons bien compris que cette décision modificative concerne essentiellement le réajustement des charges de personnel, ainsi que le budget imprévu lié à la nécessité d'aider Les Esselières pour leur rénovation. Nous comprenons que la Ville soit dans l'obligation d'avancer le montant des travaux afin que cette structure puisse reprendre ses activités au plus vite. À ce propos, la SEMGEST est-elle assurée pour cette perte sèche d'exploitation accusée depuis le mois de juillet ? Restera-t-il un delta à la charge de la Ville une fois que les assurances auront compensé cet investissement ?

Nous déplorons évidemment que pour trouver cette somme, plusieurs dépenses d'investissement aient été supprimées. Nous avons déjà estimé que l'investissement était peu ambitieux lors du budget primitif. Que dire de cette décision modificative qui réduit encore la part de l'investissement ? Que dire de la baisse du budget en faveur des commerces, qui permettent pourtant de garantir la vie de notre centre-ville et de nos quartiers, et de maintenir l'événementiel dans le centre-ville grâce à l'Association des commerçants ? Que dire de l'arrêt des préemptions sur plusieurs projets d'acquisition foncière, prévus notamment en vue de la création d'espaces verts ? En somme, nous déplorons la réduction de la voilure et l'obligation de prendre sur le budget d'investissement pour mettre dans le budget de fonctionnement. Nous espérons que d'ici la fin de l'année, de nouvelles décisions modificatives inversent cette tendance pour le bon développement de notre ville.

Monsieur CHASTAGNAC, vous avez dit que les charges de personnel n'étaient pas prévues ni compensées. Pourtant, vous annoncez un montant supplémentaire de 400 000 euros en fonctionnement, ce qui compense largement les frais de personnel.

Monsieur PARRA-RAMIREZ

Nous partageons ce qui est proposé, notamment pour la partie fonctionnement du budget. Néanmoins, le groupe Réinventons Villejuif Écologistes et Socialistes tient à faire part de son attention face à notre difficulté à mettre en œuvre les dépenses d'investissement, qui à notre sens, pourraient être plus importantes à la base, étant donné les investissements conséquents qui nous attendent pour pouvoir réaliser dans les temps notre transition écologique : rénovation thermique de tout le patrimoine de la Ville à commencer par les écoles et tous les établissements accueillant des publics fragiles, transformation radicale des voiries pour répondre aux canicules qui représenteront 30 jours par an dans 25 ans, acquisitions foncières pour créer des îlots de fraîcheur, etc. Tout cela requiert évidemment des sommes colossales, mais c'est le prix à payer pour que nous puissions continuer à vivre convenablement. Vous l'aurez compris, nous sommes favorables à l'accélération des dépenses d'investissement de transition écologique, et que cela se traduise plus fortement dans le plan pluriannuel d'investissements.

Dans l'attente de valider collectivement ces orientations politiques, le groupe Réinventons Villejuif Écologistes et Socialistes votera favorablement cette décision modificative.

Monsieur LIPIETZ

Notre groupe s'est longuement interrogé sur son vote, dans la mesure où, d'abord, nous n'avons pas été associés à son élaboration, mais surtout que la modification majeure concerne la suppression de 2,5 millions d'euros de dépenses foncières. Or, comme cela vient d'être rappelé, pour affronter le changement climatique qui va nécessairement avoir lieu quels que soient les efforts que nous pourrions mettre en œuvre à l'échelle de Villejuif, nous devons nous adapter en même temps que nous devons contribuer à abattre nos émissions de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle, depuis deux ans, nous votons séparément dans le budget primitif 1 million d'euros d'achat foncier destiné explicitement à la production d'espaces verts, et ce dans le but d'atteindre les 10 mètres carrés d'espaces verts par habitants que nous avons votés unanimement dès le début de cette mandature. Ce budget spécifique espaces verts est à la fois séparé du reste du foncier et de l'aménagement des parcs. En effet, l'exemple significatif de la friche Ambroise Croizat nous montre le temps qui peut s'écouler entre l'achat de l'espace foncier et l'ouverture de l'espace vert, qui sont deux opérations totalement différentes. Nous craignons que la suppression de 2,5 millions d'euros implique la suppression du fameux million d'euros que nous aurions dû consacrer aux espaces verts cette année. L'an dernier, nous avons dépensé seulement 650 000 euros d'espace foncier fléché espace vert. Avec le budget reporté, deux achats vont être réalisés, dont celui de l'impasse Racine. Nous nous réjouissons de cet achat, mais il ne faudrait pas prendre l'habitude de faire des espaces verts à la périphérie complète de Villejuif. C'est en plein centre-ville que nous en avons le plus besoin. Même si la somme qui n'aura pas été dépensée sera reportée pour l'année prochaine, attention, nous prenons du retard. L'écologie a ceci de particulier que chaque mesure compte, non seulement dans son importance, mais surtout dans sa date. Nous ne pouvons pas attendre. Il est temps d'agir et d'aménager. Nous voterons donc ce rapport.

Monsieur ÖZTORUN

Je souhaite réagir pour la bonne information des Villejuifois qui, à écouter un certain nombre d'interventions, pourraient penser que la Ville n'agit pas suffisamment. Tout d'abord, en ce qui concerne la transition écologique, la Municipalité porte l'ambition d'avoir des cours oasis dégenrées et des îlots de fraîcheur dans toutes les écoles. Par ailleurs, la réhabilitation de l'ensemble des parcs municipaux existants a représenté un lourd investissement avec une concertation associant les Villejuifois dans les usages. La nécessité de créer des espaces verts est indissociable de l'entretien et de l'amélioration des espaces verts déjà existants. Je pense notamment au quartier Lozais-Mermoz, où l'ensemble des espaces verts appartenant au bailleur vont être réhabilités avec un nouvel espace redessiné et mieux partagé. Nous pouvons aussi citer l'ouverture de l'espace fermé au public sur l'avenue de la République, l'agrandissement du parc du 8-mai avec près de 2 000 mètres carrés supplémentaires dans le cadre de la rénovation du quartier 8-mai et Alexandre Dumas. Au niveau du quartier Robert Lebon, nous allons passer à 9 000 mètres carrés d'espaces verts, ce qui va très largement contribuer à faire baisser la température et à créer des îlots de fraîcheur. La réhabilitation du bâti existant contribue à l'effort de transition écologique. En outre, l'arrivée des nouveaux métros et le recul de la place de la voiture permettra une meilleure circulation. Tout cela va contribuer à faire de Villejuif une ville exemplaire en termes de transition écologique. La Ville agit déjà énormément ; je ne vois pas comment nous pourrions mettre plus d'énergie que cela.

Monsieur PLUSQUELLEC

Je me vois dans l'obligation de réagir, Madame ESCLANGON. Comment peut-on dire que l'Association des commerçants serait la seule à animer notre centre-ville ? Parlez-vous de la Fête de la Musique, que notre majorité a lancée à Villejuif il y a trois ans et que les commerçants, membres ou non de l'Association, font vivre et rayonner pour les Villejuifoises et Villejuifoises ? Je pense que nous pouvons nous féliciter d'avoir créé cette dynamique et que nos commerçants villejuifoises se l'approprient. De plus, vous parlez certainement de la brocante, qui a été organisée en co-construction à notre demande. Nous avons effectivement voté il y a quelques mois une convention de travail entre les services de la Ville et l'Association des commerçants, que j'en profite pour saluer et qui va continuer à œuvrer avec l'accompagnement de la Ville. Ce jour-là, il me semble qu'il y avait également le TRR, à notre demande. Je profite d'avoir la parole pour saluer cette association de commerçants, avec qui, maintenant, on travaille. Nous reprocher ça alors que cette convention n'existait même pas il y a quelques années. Bon bref. On travaille avec eux. La brocante c'était un beau moment à Villejuif, co-construit avec la ville : les affichages, la police municipale, les flyers, les boîtages, les accompagnements pour enlever les voitures qui restaient. C'est un début. L'association va continuer à faire avec la ville, qui les accompagnera et qui continuera à faire avec. C'est juste rétablir une vérité.

Monsieur CHASTAGNAC

Je vous confirme, Madame ESCLANGON, que la SEMGEST est assurée pour ce type de situation. Quant au budget, il est compensé à la fois par les assurances et l'engagement de l'État. Nous faisons le pari que l'État tiendra sa parole et couvrira l'ensemble de ces dépenses. Concernant les frais de personnel, les 480 000 euros que j'évoquais proviennent de l'EPT dans le cadre de la mise à disposition d'agents pour les travaux de voirie. Je parlais en l'occurrence de compensation de l'État par rapport à l'augmentation du régime indemnitaire, qui sont deux choses différentes. En réalité, nous ne renonçons à aucun investissement. Nous anticipons en décidant de ne pas avoir recours à l'emprunt au moment où les taux d'intérêt sont élevés, puisque nous savons que l'ensemble des dépenses ne seront pas réalisées dans l'année.

Enfin, un bilan annuel des achats de foncier a été transmis en juin dernier aux membres du Conseil municipal. Nous y travaillons avec intérêt. Il faut également se saisir des opportunités sur le marché lorsqu'elles se présentent, ce qui n'est pas toujours simple, mais il n'y a pas de renoncement.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À LA MAJORITE
33 voix pour, 0 contre, 8 abstentions

13. RAPPORT N° 1-2253 : Vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe assujetti à la TVA Flobail

Monsieur CHASTAGNAC

Cette délibération est la conséquence de l'omission sur la reprise du résultat excédentaire qui aurait dû être pris dans sa totalité. Il convient donc de réajuster le budget Flobail 2023 avec la reprise du résultat reporté 2021 soit 7 681 euros en dépenses et les charges de copropriété à hauteur de 7 681 euros.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT N° 2-2219 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par BATIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de l'acquisition en VEFA au 54 rue Bizet

Madame MOROT

Ce rapport est relatif à la contrepartie pour laquelle nous sommes réservataires de neuf logements : deux PLUS T1 et T4, qui correspondent à une forte demande villejuifoise, et sept PLS dont cinq T1, un T2 et un T3, pour une durée de 60 ans.

Monsieur WEBER

Sur 180 logements, 45 sont des logements sociaux, soit seulement 25 %. Comment cela se fait-il ? Ce projet a été lancé il y a plus de trois ans. Aujourd'hui, avec 36 % de l'opération, nous aurions 65 logements sociaux soit 20 supplémentaires. En outre, ce ne sont pratiquement que des logements PLS, qui sont le « haut-de-gamme » du social. Cette répartition de logements sociaux ne correspond pas à notre charte de la construction et de la promotion, qui impose un tiers de logements sociaux très sociaux, un tiers de logements sociaux et un tiers de logements sociaux intermédiaires. Lorsqu'il a été déposé, ce projet a été retenu comme lauréat de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ». À la lecture du document transmis par le bailleur BATIGERE, nous pouvons émettre quelques inquiétudes sur l'atterrissage définitif de ce projet par rapport au moment où il a été retenu. J'en veux pour preuve deux éléments : il y avait dans ce projet une Maison de la biodiversité que devait animer la Ligue de Protection des Oiseaux. Or, la LPO a affirmé lors d'une réunion publique qu'elle n'animerait pas cette Maison de la biodiversité, contrairement au projet initialement déposé. De plus, la conclusion de BATIGERE décèle un coût élevé de charges pour les locataires pour les raisons suivantes : entretien des espaces extérieurs onéreux et multiplication des abonnements non-équipés du système retenu lorsque le projet avait été développé. Les espaces extérieurs du projet sont de grande qualité, mais je crains que le promoteur n'aille pas jusqu'au bout du projet qu'il a déposé.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT N° 2-2277 : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villejuif pour le secteur Lebon-Lamartine – Demande d'engagement de la procédure à l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre

Monsieur LAFON

Le quartier Lebon-Lamartine se situe actuellement en zone UB du PLU, qui comprend deux sous-secteurs, dont la zone UBA correspondant aux projets Lozaites et Lebon-Lamartine et de grands ensembles. Toutefois, ces secteurs sont inégaux quant à leur développement. Les grands ensembles

situés à l'est de la commune sont inchangés, tandis que le projet NPNRU est bien avancé. Il est donc proposé d'ajouter une sous-zone dédiée au projet NPNRU Lebon-Lamartine, qui sera appelée le secteur UBC, pour donner davantage de souplesse afin de diversifier les formes urbaines et dispositions envisageables.

Les règles spécifiques relatives aux espaces libres et plantations, au stationnement, aux limites séparatives entre les constructions et à l'emprise au sol doivent être intégrées.

La mise en compétitivité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet n'est pas soumise à concertation préalable. Cette déclaration est par ailleurs soumise à une enquête publique unique, à l'issue de laquelle le président de l'EPT en présentera un bilan devant le Conseil territorial, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Madame ESCLANGON

Juste une question pour M. LAFON parce que j'ai oublié de vous la poser en commission. Est-ce que la nouvelle zone UBC concernera tout le périmètre de l'ANRU ?

Monsieur LAFON

Tout le périmètre Lebon-Lamartine.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

16. RAPPORT N° 0-2304 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Villejuif et l'Office Public de l'Habitat VALDEVY

Monsieur le Maire

Ce point est reporté au Conseil municipal du 28 novembre, dont je vous demande par ailleurs de retenir la date.

17. RAPPORT N° 2-2272 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val-de-Marne (ADIL 94)

Madame MOROT

L'ADIL est active sur notre ville, et, comme on l'a vu pendant l'heure citoyenne, on a vraiment besoin d'eux. Elle fournit des informations gratuitement et accompagne les ménages qui en ont besoin sur le spectre de l'aide au logement. En 2022, l'ADIL a tenu 603 consultations villejuifoises (par mail, téléphone ou rendez-vous). Sur les cinq derniers mois de 2022, l'Agence a reçu 52 ménages autour du DALO.

L'ADIL demande à la Ville de renouveler sa confiance en lui accordant une subvention de fonctionnement de 3 865 euros pour l'année, ce qui paraît bien dérisoire au regard du service rendu.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

18. RAPPORT N° 3-2263 : Présentation et approbation de la Charte ATSEM

Monsieur WEBER

Cette charte a été travaillée pendant presque deux ans, par la Ville et ses services d'une part, le collectif des ATSEM, et d'autre part l'Éducation nationale, et en particulier les directeurs.trices d'écoles maternelles.

Les ATSEM sont des agents essentiels dans le fonctionnement des écoles maternelles, en priorité des petites sections, puisque nous mettons à disposition une ATSEM par classe de petite section et une demi-ATSEM par classe de moyenne section. Les ATSEM sont, et c'est une situation difficile, à la fois sous l'autorité hiérarchique et organisationnelle de la Ville puisque ce sont des agents de la ville, et sous l'autorité fonctionnelle, pendant le temps scolaire, des directeurs d'écoles et de fait des enseignants dans les classes où ils ou elles travaillent. Sur 68 ATSEM à Villejuif, il y a 2 hommes et 66 femmes.

Je tiens à saluer ce travail mené entre la Ville et l'Éducation nationale, qui doit permettre la reconnaissance des ATSEM, y compris par les directeurs.trices d'écoles et les parents d'élèves eux-mêmes. Notre programme comprend un plan visant à renforcer progressivement les effectifs d'ATSEM, en particulier dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire, ou en tous cas dans les écoles qui comportent davantage de parents à revenus modestes. De plus, il pourrait être envisagé un déploiement de très petites sections à destination des enfants dès deux ans, notamment dans les quartiers politiques de la Ville, ce qui ne dépend pas uniquement de la Ville. Les ATSEM sont d'autant plus importantes dans ce cadre.

Madame ETTORI

Nous n'allons bien entendu pas contester cette charte, qui a été réalisée en accord avec les ATSEM. Seulement, il semblerait que dans certaines écoles, les relais de l'après-midi ne soient pas assurés. Les agents périscolaires sont très mécontents car ils doivent faire le travail des ATSEM, puisqu'ils récupèrent des enfants qui ne sont pas propres. Un rappel serait nécessaire pour éviter un surcroît de travail aux agents.

Monsieur ASSOGBA

Au nom du groupe Écologistes, nous témoignons étroitement notre soutien à la mise en place de cette charte ATSEM qui vient, dans une démarche concertée, faciliter, préciser, accompagner et renforcer le travail quotidien de ces professionnels de l'éducation. Que ce soit l'habillage, le déshabillage, le lavage des mains, l'accompagnement aux toilettes, la distribution du goûter, etc., l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles demeure un acteur éducatif essentiel dans la relation et l'assistance aux enfants. Il apparaît donc important que la création d'un document

partagé puisse permettre à la Ville et à l'ensemble des acteurs éducatifs de renforcer et d'apporter les outils indispensables à la construction de l'intérêt des enfants, sans oublier le bon fonctionnement de nos écoles maternelles. Nous saluons également le travail et le dévouement des différents acteurs, à savoir l'Éducation nationale et la Direction des actions éducatives de la Ville, qui à travers des échanges fructueux et des temps de dialogue soutenu, ont contribué à la rédaction de ce texte de référence. Nous apportons notre soutien entier et notre intérêt assuré au vote de cette charte, outil indispensable à l'épanouissement professionnel des ATSEM.

Madame LAMBILLIOTTE

Je voudrais également saluer l'élaboration de ce document. Il est important qu'une charte soit réalisée en collaboration pour garantir l'adhésion des deux parties, ce qui a représenté un long travail très riche. Bravo à tous les participants. Entre le ménage, l'aide à l'enseignant.e, la pause méridienne, la sieste, les changes, etc., les ATSEM sont essentiels au fonctionnement des écoles maternelles. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur WEBER pour rappeler l'importance de notre plan « Plus d'ATSEM ». Il n'est pas question de tout changer d'un coup de baguette magique, mais d'essayer de programmer ce plan sur plusieurs années, ce qui nous paraît vraiment essentiel.

Monsieur WEBER

Madame ETTORI, je vous invite à me signaler le cas que vous évoquez.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

19. RAPPORT N° 3-2265 : Approbation de la convention de responsabilité fonctionnelle « temps de repas » sur la pause méridienne

Monsieur MEYNE

Nous sommes passés d'une pause méridienne au cours de laquelle il n'y avait qu'un seul groupe accompagné par un animateur pendant le temps du repas et le temps des activités à, depuis l'année dernière, suite à une expérimentation, une pause méridienne qui a été séparée en deux temps : le repas et les activités, avec des animateurs spécifiques dédiés à chaque temps. Ce changement s'inscrit dans un plan qui vise à améliorer le service rendu aux enfants.

Ces modifications amènent à préciser les tâches respectives des différents intervenants de la pause méridienne, dont le principal, c'est-à-dire le responsable fonctionnel temps de repas. Ses tâches sont la note, à laquelle je vous renvoie. Je souhaite tout de même mettre en exergue un certain nombre de points saillants : le responsable fonctionnel temps de repas est sous la responsabilité du Maire. Effectivement, dans certains cas il s'agit d'agents de l'Etat (directeur d'école) qui, pendant le temps de repas, ne sont plus agents de l'Etat mais agents de la collectivité territoriale. Ce responsable a une autorité fonctionnelle sur les encadrants. Il est en charge du bon déroulement du repas en termes d'hygiène, de comportement et du respect des PAI. Dans certaines écoles, ces projets d'accueil individualisés sur le temps de repas posent un certain nombre de soucis

d'organisation. Il s'agit d'assurer l'état des présents à l'école et d'accompagner les actions menées proposées par la SEMGEST, en particulier des animations autour de l'alimentation.

Cette convention vient préciser les rôles de chacun pour que le temps du repas se déroule le mieux possible et que l'on puisse le mieux possible accompagner les enfants. L'idée est que les encadrants de ce temps de repas soient vraiment des ambassadeurs pour permettre aux enfants de prendre leurs repas dans les meilleures conditions.

Je vous demande d'adopter cette convention.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

20. RAPPORT N° 3-2266 : Approbation de la convention de financement CAF-Fonds Publics et Territoires N° 202300135 « Accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures et services de droit commun »

Madame LAMBILLIOTTE

Comme vous le savez, la Ville de Villejuif poursuit ses efforts pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de loisirs. La Ville a déposé un projet visant à renforcer le personnel encadrant pour un accompagnement de qualité des enfants en situation de handicap, soit par le recrutement d'AESH pendant les temps périscolaires, soit par la mise à disposition d'un.e encadrant.e supplémentaire. L'objectif de ce projet est aussi de proposer des temps d'observation avec la psychologue référente afin d'analyser finement les besoins des enfants et d'accompagner les équipes d'encadrement ainsi que les parents. Enfin, il s'agit de proposer des temps de sensibilisation et de formation spécifiques aux agents.

Pour vous donner des repères un peu plus concrets, la Ville accueille une vingtaine d'enfants à besoins particuliers, dont douze qui ont été diagnostiqués par la Maison du Handicap. Deux équipes ont pu embaucher des AESH volontaires sur les temps périscolaires. Nous avons aussi porté une attention particulière aux quatre écoles qui comportent des ULIS. Les ULIS, ce sont des dispositifs spécifiques pour accueillir des enfants en situation de handicap sur le temps scolaire. Trois temps de formation ont déjà eu lieu. Le travail se poursuit en 2023.

Nous vous proposons d'approuver la convention visant à obtenir 14 000 euros proposés par la CAF afin de financer les moyens humains supplémentaires mis à disposition par la Ville pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

21. RAPPORT N° 3-2278 : Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement – Fonds Publics et Territoires N° 202300136 Axe 3 : engagement enfants et des jeunes relative au projet « savoir rouler »

Madame LAMBILLIOTTE

Cette convention vise à former les enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires afin qu'ils soient en capacité d'effectuer des trajets à vélo en autonomie avant leur entrée au collège. Une association va mener ce travail autour de deux axes : l'apprentissage en milieu sécurisé et l'apprentissage de la circulation sur la voie publique. Une association va mener ce travail. Pour le moment, deux groupes sont envisagés, un sur le temps périscolaire et un second sur le temps extrascolaire pendant les vacances de printemps. Un travail sera mené avec le service des Sports et la Police municipale pour compléter cette formation.

Je vous demande d'approuver cette convention afin de percevoir l'aide de 2 592 euros de la CAF pour financer ce projet.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

22. RAPPORT N° 3-2239 : Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF du Val-de-Marne – Axe N°1 – Fonds Publics et Territoires pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) – N° 202300139 Aide au fonctionnement « projet local » sur FPT et N° 202300140 FPT investissement – matériels et mobiliers nécessaires à leur accueil

Madame LAMBILLIOTTE

Ce rapport concerne les efforts de la Ville pour l'inclusion des enfants en situation de handicap, mais cette fois dans nos crèches. Depuis 2015, toutes les structures de la Ville sont engagées dans cet accueil, et en particulier la crèche Lucie Aubrac qui s'y prête davantage par la configuration des lieux, la formation et la dotation en moyens humains. La CAF reconnaît et encourage nos efforts sur ce sujet.

Cette délibération vise à obtenir 91 000 euros de subvention, que la CAF propose en aide au fonctionnement et à l'achat de matériel et de mobilier pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Madame BRIENZA

L'inclusion des enfants en situation de handicap est un sujet essentiel, que ce soit dans les crèches ou en milieu périscolaire. Soulignons l'importance de ces dispositifs. Madame PASQUET et moi-même soutenons les rapports qui sont liés et tenons à remercier vivement Villejuif et les services de la Ville qui portent cet axe fort.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

23. RAPPORT N° 1-2294 : Attribution d'une subvention au Comité de Jumelage

Monsieur DU SOUCH

Le Comité de jumelage, de coopération et de culture de paix comprend des associations membres tournées vers la solidarité internationale pour la plupart, mais aussi vers les questions de mémoire et de paix. Avec cette subvention de 11 200 euros, le Comité de jumelage reçoit des délégations, mais examine également des appels à projets tournés vers les associations de la Ville pour réaliser de grandes choses à l'étranger, par exemple la réfection de deux écoles l'an dernier. Depuis le début du mandat, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre. Lors d'un prochain Conseil municipal, une nouvelle convention sera présentée, car la subvention du Comité de jumelage s'élevait à 15 000 euros par le passé, avant d'être ramenée par l'ancienne majorité à 11 200 euros. Le Comité de jumelage a de beaux jours devant lui.

Madame ESCLANGON

Puisque nous en avons l'occasion, je souhaiterais avoir quelques éclaircissements sur les activités de ce Comité de jumelage, dont j'étais adhérente lors de la précédente mandature. Il serait intéressant que de temps en temps, un rapport d'activité du Comité de jumelage soit présenté en Conseil municipal, dans la mesure où la subvention est conséquente par rapport à toutes les autres associations de la Ville. Il serait bien que les élus aient connaissance des échanges internationaux cités dans la délibération, culturels et linguistiques, et notamment avec nos villes jumelées. À quelles occasions y a-t-il des échanges ? Quelle politique met en place la Ville en direction de nos villes jumelées ? Je trouve dommage que, ni dans le Journal de la Ville, ni dans ce Conseil municipal, nous n'entendions jamais parler de ce Comité de jumelage, en dehors de la Corrida. En outre, nous notons une dérive vers un rôle plutôt humanitaire. Je n'ai rien contre cela, mais est-ce vraiment l'objectif du Comité de jumelage ? Normalement, celui-ci devrait traiter principalement du lien avec les villes jumelées de Villejuif.

Monsieur DU SOUCH

Une Assemblée générale ouverte à l'ensemble des Villejuifois se tient de manière obligatoire dans le cadre du Conseil municipal. À cette occasion, un rapport d'activité très complet est présenté par le Bureau.

Je rappelle tout de même que l'esprit initial du jumelage est de construire la paix et la solidarité. En ce sens, ses missions évoluent effectivement, car le monde d'aujourd'hui est bien autre que des objectifs professionnalisants comme j'ai cru entendre dans votre bouche, Madame ESCLANGON.

Monsieur le Maire

Effectivement, il existe une Assemblée générale ouverte et l'activité du Comité peut naturellement être présentée aux élus. J'en profite pour vous informer que je me rends dans quelques jours au Portugal puis en Allemagne dans deux des villes avec lesquelles nous sommes jumelés. Nous allons évoquer les questions légitimes que sont la signification du jumelage aujourd'hui, les projets pertinents, utiles, à développer, etc. Par ailleurs, nous travaillons à l'articulation entre le jumelage

au sens traditionnel et les coopérations décentralisées que nous sommes en train de stimuler progressivement, qui s'ouvrent sur des continents qui ne faisaient pas l'objet de jumelage avec la ville de Villejuif. Je pense notamment à l'envoi de matériel médical aux Comores en lien avec notre centre municipal de santé. L'enjeu est de s'appuyer sur des modèles faisant appel au mouvement associatif à Villejuif et à l'étranger. L'ouverture sur le Monde est un sujet majeur pour nous, qu'il convient de travailler sous toutes les formes imaginables.

En l'espèce, je vous propose de voter la subvention pour notre Comité de jumelage.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

24. RAPPORT N° 4-2268 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des anciens sapeurs-pompiers de la 22^e compagnie

Monsieur BULCOURT

Cette délibération vise à soutenir l'action sociale de l'Association des anciens sapeurs-pompiers de la 22^e compagnie dont fait partie la caserne de Villejuif. En juillet 2023, les sapeurs-pompiers de France ont reçu la consigne d'annuler l'ensemble des manifestations autour de la Fête nationale afin de rester mobilisés et mobilisables. Ces manifestations permettent habituellement de collecter des fonds pour financer des actions sociales destinées aux sapeurs-pompiers. C'est pourquoi nous vous proposons de voter ce rapport, qui permettra à l'Association des anciens sapeurs-pompiers de la 22^e compagnie de poursuivre ses activités.

J'en profite pour saluer les femmes et les hommes de ce Corps si essentiel à notre société, disponible 24h/24h, 365 jours par an, parfois au péril de leur vie. Ces héros du quotidien méritent une meilleure reconnaissance de la part de notre société, de l'État qui ne les paye pas à la valeur de leur travail et des risques pris, ainsi que de la part des simples personnes qui les sollicitent pour des choses qui ne relèvent pas de l'urgence, sans compter les agressions qu'ils subissent de plus en plus. Prenons bien conscience que dans ce contexte, la subvention que nous leur accorderons n'est pas anodine. Elle restaure une petite marge de manœuvre pour des capacités mutualisées par l'ensemble de leur corps de métier. Une marge que depuis des années, ils et elles obtiennent en organisant des initiatives bénévoles, qui participent à leurs conditions de travail et à leur lien avec les habitants. Ces capacités sont nécessaires à l'exercice de leur mission dont nous bénéficions tous de près ou de loin.

MONSIEUR MILLE

Juste une petite anecdote : l'emplacement où vous êtes ici actuellement dans cette salle était l'ancienne remise des engins de la 22^e compagnie. Il faut savoir qu'avant c'était une ancienne ferme. La caserne commençait rue Georges-Lebigot et se terminait dans le square. J'ai fait un petit passage de 10 ans à la 22^e compagnie, dont 1 an à Villejuif et 9 ans à Vitry sur les 34 ans de service. Merci.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

25. RAPPORT N° 1-2261 : Convention de partenariat portant sur l'organisation des permanences du département dans la Ville

Monsieur CHASTAGNAC

Cette délibération vise à pérenniser et encadrer les permanences qui existent depuis 2019. Pour le Département, il s'agit de garantir l'accès aux prestations départementales à toute la population et de lutter contre la fracture numérique. Pour la commune depuis 2020, la municipalité développe des services publics et favorise l'implantation des services de proximité sur le territoire. Elle soutient cette démarche d'aller vers les usagers pour garantir aux habitants une offre la plus large possible de prestations.

La convention définit les conditions de mise à disposition des locaux et des équipements à titre gratuit. Pour information, les permanences se déroulent toutes les semaines, successivement à l'Hôtel de Ville et à l'annexe de la Mairie (Petits Ormes) de 14 heures à 17 heures.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

26. RAPPORT N° 2-2279 : Convention de partenariat pour la prise en charge et le suivi des enfants vulnérables par des médecins du CMS

Monsieur SOFI

Notre CMS est sollicité par l'ARS par le biais du réseau périnatal du Val-de-Marne pour assurer le suivi des enfants vulnérables. Nos médecins le font déjà. Cette délibération vise à acter le partenariat, avec une valorisation à hauteur de 50 euros en moyenne par consultation.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

27. RAPPORT N° 3-2256 : Transfert du fonds de photographies de Roger Lambert par les Archives Départementales du Val-de-Marne aux Archives communales de Villejuif

Madame MORIN

Roger LAMBERT est un Villejuifois qui, de son vivant, a réalisé de nombreuses prises de vues à Villejuif et dans d'autres villes du Val-de-Marne. Il a également réalisé des reportages pour la municipalité et La Voix Nouvelle, un journal du Val-de-Marne.

Lors de son décès, les archives communales n'existant pas, le fonds a été versé aux archives départementales du Val-de-Marne. Avec l'accord de ses enfants, la Ville de Villejuif a demandé aux archives départementales de pouvoir récupérer ce fonds photographique, ce qui a été accordé. Nous sommes ravis d'annoncer que nous avons acquis ce fonds photographique de Monsieur Roger LAMBERT aux archives municipales de la Ville de Villejuif.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

28. RAPPORT N° 3-2281 : Convention de partenariat avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance nationale

Madame MORIN

En échange d'un conventionnement et d'une subvention de la Ville de Villejuif, l'Association des Amis du Musée de la Résistance permettrait à des associations, des acteurs de la vie sociale et des écoles de Villejuif de disposer d'entrées gratuites au Musée de la Résistance, mais aussi d'animer un certain nombre d'ateliers et de visites commentées pour un travail de mémoire auprès de nos écoles et de nos associations, ainsi que des tarifs préférentiels à l'ensemble des Villejuifois qui ne bénéficieraient pas de la gratuité dans ce musée. L'arrivée prochaine de la ligne 15 nous permettra d'avoir un accès beaucoup plus direct au Musée de la Résistance situé à Champigny-sur-Marne.

Madame ESCLANGON

J'ai deux questions par rapport à cette délibération. La subvention est-elle destinée à l'Association ou au Musée ? Est-ce 10 000 euros par an sur trois ans, ce qui représenterait 30 000 euros, ou est-ce 10 000 euros pour les trois ans ?

Madame MORIN

D'une part, il est bien indiqué « Association des Amis du Musée de la Résistance ». D'autre part, l'article 6 mentionne qu'il s'agit d'une subvention annuelle de 10 000 euros.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

29. RAPPORT N° 4-2139 : Rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Monsieur ACHOURI

La commune de Villejuif étant adhérente au SIGEIF, le Code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport d'activité doit être communiqué au Conseil municipal avant le 30 septembre de chaque année. Je vous propose d'en prendre acte.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

PRISE D'ACTE

30. RAPPORT N° 1-2207 : Création de postes

Monsieur CHASTAGNAC

Il s'agit d'une création de deux postes à la direction de l'urbanisme afin de renforcer l'équipe pour l'instruction et le contrôle des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

31. RAPPORT N° 1-2233 : Actualisation du régime indemnitaire des agents de la Ville de Villejuif

Monsieur CHASTAGNAC

Cette délibération technique intègre toutes les fonctions de la Collectivité prévues par la loi pour mettre en place le RIFSEEP local. Les montants indiqués correspondent au plafond maximum autorisé. Des négociations sont en cours avec les responsables du personnel en vue d'adopter un nouveau régime indemnitaire avant la fin de l'année 2023 conformément aux engagements pris en direction des agents. L'exécutif veut un RIFSEEP qui soit plus équitable, aux règles d'attribution plus transparentes et répondant aux défis actuels en matière d'attractivité.

Madame ESCLANGON

Est-ce que ça concerne aussi les catégories C ?

Monsieur CHASTAGNAC

Oui.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

32. RAPPORT N° 1-2235 : Modalités et conditions d'attribution d'aides financières exceptionnelles par l'assistante sociale du personnel pour les agents de la Ville

Monsieur CHASTAGNAC

Depuis un an, la Ville dispose d'une assistante sociale qui accompagne plus d'une centaine d'agents. L'assistante sociale mobilise toutes les aides de droit commun, mais certaines situations nécessitent une aide supplémentaire pour permettre à l'agent de résoudre ses difficultés. Cette délibération vise à poursuivre une politique RH qui accompagne les agents dans leur carrière et les appuie dans les moments plus complexes pour éviter des ruptures professionnelles.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

33. RAPPORT N° 2-2251 : Adhésion de la Ville de Villejuif à la centrale d'achat du RESAH

Monsieur SOFI

La Ville a recours à un certain nombre de services informatiques et télécoms. Dans le cadre d'une stratégie tant financière que qualitative, il nous est demandé d'adhérer au réseau d'acheteurs hospitaliers qui collabore déjà avec pas moins de 700 établissements publics.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

34. RAPPORT N° 4-2283 : Création d'un observatoire de la tranquillité publique et d'éthique de la vidéo protection

Madame MANTION

L'Observatoire de la tranquillité était inscrit dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance rédigée sous le mandat précédent, afin de suivre et de partager les informations relatives aux problématiques de tranquillité publique et d'incivilités sur le territoire. L'orientation politique de notre exécutif nous a amenés à élargir le champ de cet observatoire. Outre un partage sur les actions menées par les différents services de la Ville, en particulier la Direction de la sécurité, prévention et médiation, des temps d'échange seront organisés : conférences ou auditions avec des experts qui pourront venir appuyer ou éclairer les réflexions de la Ville sur des thématiques et enjeux précis (violences intrafamiliales, prévention de l'entrée dans la délinquance, etc.). La troisième mission consistera à échanger avec les acteurs et les membres de l'Observatoire sur les éléments éthiques relatifs à la vidéoprotection et de débattre de l'efficacité du système déployé, de donner des avis sur les implantations et déplacements de caméras de vidéoprotection. L'objectif de l'Observatoire est pour la Ville de se doter d'un outil démocratique de transparence, de discussion et d'échange sur les enjeux de tranquillité et de prévention.

L'Observatoire sera composé de cinq élus, dont quatre de la majorité et un de l'opposition : Madame Bianca BRIENZA, Monsieur Guillaume DU SOUICH, Monsieur Philippe MEYNE, Madame Sylvie MANTION et Monsieur Christian BACHELET. La composition sera élargie à quatre citoyens (deux hommes et deux femmes) représentatifs des quatre quartiers de la ville. Enfin, cinq personnalités qualifiées restent à définir et à solliciter. Nous avons d'ores et déjà des pistes de partenaires, d'associations, d'organisations impliquées sur ces enjeux, telles que la Ligue des Droits de l'Homme, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, le Centre Hubertine Auclert ou le CIDFF, des personnalités qui connaissent très bien la ville, etc.

L'Observatoire se réunira deux fois par an. Nous actons un fonctionnement pour un an qui sera à réévaluer par la suite. L'Observatoire remettra un rapport annuel qui fera l'objet d'une présentation au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. L'idée est de construire une articulation entre ces deux instances, afin que l'Observatoire puisse publier des chiffres qui font aujourd'hui l'objet d'une charte de confidentialité au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'objectif est de rendre publiques et transparentes à la fois les données partagées sur les enjeux en matière de tranquillité et de sécurité et sur l'action des services.

Madame ABDOURAHAMANE

Merci, Madame MANTION, pour la présentation de ce rapport et cette volonté manifeste de la commune de Villejuif d'associer plusieurs acteurs, dont la Ligue des Droits de l'Homme dont je préside la section du Kremlin-Bicêtre. Comme vous le savez, la LDH a toujours émis des réserves, voire une opposition, quant à l'installation de la vidéosurveillance. En dépit de son déploiement massif, la vidéosurveillance a suscité ces dernières années de nombreuses critiques (droit à la vie privée, liberté d'aller et venir, protection des données personnelles, etc.). Elle constitue bien une atteinte aux libertés publiques. La Cour Européenne des Droits de l'Homme considère ainsi que tout dispositif de surveillance doit être à la fois nécessaire et strictement proportionné au but poursuivi. Or, les études scientifiques récentes ont conclu unanimement à l'inefficacité généralisée de la vidéosurveillance. En 2020, c'est la Cour des Comptes qui relevait ainsi l'absence de toute corrélation entre la présence des caméras de surveillance et le niveau de la délinquance ou encore le taux d'élucidation. Nous assistons donc à l'immense gaspillage écologique et d'argent public qu'elle représente. La LDH, que je représente ici, remercie la commune de Villejuif et Monsieur le Maire qui a toujours œuvré et privilégié une large concertation sur cette question dans le respect des libertés défini par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, contrairement à certains mandataires politiques qui utilisent l'implantation de ces caméras comme une espèce de totem agité pour faire croire qu'ils font quelque chose. Or, rien ne remplace l'humain.

Monsieur DU SOUICH

Je tiens à remercier Madame MANTION pour le travail mené dans le cadre de la création de cet Observatoire, qui correspond en beaucoup de points aux orientations données par la majorité et le Maire. Nous ne sommes pas sortis des questionnements concernant ces affaires de tranquillité publique et d'éthique de la vidéo-protection, comme le souligne ma collègue Rakia ABDOURAHAMANE. Nous le devons aux habitants comme aux agents de la Police municipale et de la Police nationale. Ces questions sont bien trop complexes pour se limiter à l'injonction toxique d'une tolérance zéro et d'un tout répressif. La société de la surveillance et de la répression n'est pas une société de la bienveillance, une société émancipatrice où les enjeux du vivre ensemble sont abordés sous l'angle de l'expertise du quotidien. Avec cet Observatoire, comme Madame

MANTION l'a très bien décrit, nous pouvons comprendre les conflits et les difficultés qui troublent la tranquillité publique, autant d'enjeux qui ont imbibé les orientations de réforme de la Police municipale et ont permis de redécouvrir ses missions réelles pour plus d'efficacité. Ce travail, dont nous pouvons souligner le caractère innovant, porte ses fruits. C'est dans ce sens que je représenterai le groupe Communistes et Citoyens au sein de cet Observatoire.

Madame ESCLANGON

Nous sommes ravis d'arriver à mi-mandat pour enfin voir la mise en place de cet Observatoire, tant nous constatons au quotidien que la ville rencontre de multiples difficultés en matière de tranquillité publique. Nous sommes aussi ravis qu'un débat sur les caméras revienne au goût du jour, ainsi que sur le centre de supervision urbain. Il n'y a d'ailleurs pas besoin d'un observatoire, tant les conseils de quartiers l'ont fait remonter, pour observer ce qui se passe dans nos rues tous les jours (trafics, incivilités, délits, dépôts sauvages, etc.) qu'il est tout de même utile de visionner grâce à des caméras de vidéosurveillance. Nous ne partageons pas du tout votre vision sur l'intérêt des caméras de vidéosurveillance. Pour ne citer qu'un seul exemple, permettez-moi de vous rappeler l'épisode des émeutes au mois de juillet. Je crois que le CSU a bien servi les intérêts de la Police municipale, voire de la Police nationale, pour intervenir quand la mairie était menacée. Les caméras ne sont pas qu'un moyen de répression, mais aussi de prévention contre les dangers qui pourraient survenir sur le territoire de la ville, les bâtiments communaux ou les écoles. Cela peut aussi permettre de retrouver des personnes âgées souffrant d'Alzheimer qui peuvent se perdre dans les rues – mais j'imagine que cet Observatoire le fera remarquer, en espérant qu'il n'y ait pas que des élus comme Monsieur DU SOUICH qui seront contre, car il faudra un peu plus de débat pour y voir clair. C'est aussi un moyen, tout simplement, de protéger des policiers municipaux qui partent en intervention ou des ASVP dans le cas où un contrevenant s'en prendrait à eux, mais aussi les personnels de la Ville qui travaillent pour la sécurité de nos voiries. Je trouve assez sévère de dire que les caméras sont présentes dans un but répressif. Elles sont là pour la sécurité de tous, pour faire de la prévention, de la protection et élucider certaines affaires. J'espère que cet Observatoire aura le mérite de mettre tous ces éléments au jour, en essayant d'être consensuel mais aussi ouvert au débat. Enfin, nous espérons également que cette instance ait un peu plus d'avenir que le Comité sur les antennes-relais de téléphonie ou le Conseil local de la transition écologique, dont nous n'avons plus jamais entendu parler.

Madame MANTION

Merci pour vos réactions. Débattre au sein du Conseil municipal sur les enjeux de tranquillité et de sécurité est une bonne chose. Je pense qu'il faut sortir des positions dogmatiques et entendre l'urgence et les besoins de certains citoyens et citoyennes, les réalités auxquelles ils sont confrontés sur leur lieu de vie. L'objectif est de développer une politique de prévention et de sécurité qui soit équilibrée et raisonnée. Notre première réponse est bien entendu la présence humaine. Il faut des agents présents dans les rues, qui travaillent en proximité et dans le dialogue avec les habitants, les acteurs de la ville, les commerçants, etc. Il ne faut pas se leurrer sur l'utilité de la vidéoprotection, qui est complémentaire. Je pense qu'il existe une voie de développement de la vidéoprotection et d'échanges à ce sujet dans le respect des droits humains, qui permette de lutter contre le sentiment d'insécurité, notamment au niveau des nœuds de transport. D'autres pistes, comme la vidéo-verbalisation, pourront être explorées dans le cadre de l'Observatoire. Tout l'objet du travail sur la stratégie territoriale et de prévention de la délinquance avec le Parquet, le PRE, la Direction des Sports et de la Jeunesse, les associations de médiation et d'insertion, etc. sera de réfléchir à une complémentarité de réponses afin de développer une politique de prévention de la délinquance équilibrée, l'enjeu étant de sortir des débats politiques sur le sujet, que je regrette vivement,

d'autant plus lorsqu'on le met en parallèle à la réalité que peuvent vivre certains habitants. Je souhaite que les débats et discussions dans le cadre de cet Observatoire se déroulent de manière apaisée malgré les désaccords, en s'appuyant sur des acteurs éclairés, avec les habitants. C'est tout l'enjeu de cette instance.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

35. RAPPORT N° 3-2269 : Avenant n°1 au contrat de concession de service public de conseil, conception, d'organisation et de mise en œuvre de l'événementiel d'intérêt général de la Ville de Villejuif (2018-2024)

Madame MORIN

La Ville est en train de repenser complètement l'objectif de cette délégation de service public. Par conséquent, nous souhaitons prolonger de six mois le contrat qui nous lie à la SEMGEST, qui devait prendre fin au 30 juin 2024. Il serait notamment envisagé de séparer le petit événementiel et de revoir les exigences au regard des enjeux climatiques, en organisant des événements plus sobres, par exemple.

Nous souhaitons que le Conseil municipal autorise la Ville à prolonger ce contrat de six mois. Au regard des difficultés actuelles de la SEMGEST, nous pensons que c'est une bonne idée.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

36. RAPPORT N° 1-2275 : Désignation du référent déontologue des élus locaux de la Ville de Villejuif

Monsieur le Maire

Pour nous mettre en conformité, nous avons l'obligation d'en nommer un ce soir. Madame Lencka POPRAVKA, Docteur en droit public et responsable juridique pour la Ville d'Echirolles, sera notre référent déontologue, conformément à la loi 3DS.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

37. RAPPORT N° 1-2282 : Désignation des représentant.es de la commune siégeant au sein des conseils d'école de la commune

Monsieur le Maire

Quelques changements sont à noter :

Monsieur ACHOURI siègera à l'école primaire Simone Veil.

Monsieur ASSOGBA siègera à l'école maternelle Maximilien Robespierre.

Madame MANTION siègera à l'école maternelle Henri Wallon.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
36 voix pour, 3 abstentions

**38. RAPPORT N° 0-2305 : Désignation des représentant.es de la commune
siégeant au sein des conseils d'administration des collèges de la commune**

Monsieur le Maire

Il est proposé que Monsieur LIPIETZ représente la municipalité au collège Guy Môquet.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
36 voix pour, 3 abstentions

**39. RAPPORT N° 0-2302 : Désignation d'un représentant de la Ville au sein
du Conseil d'administration du PSCC (Paris-Saclay Cancer Cluster)**

Monsieur le Maire

Il est proposé que je sois titulaire au sein du Conseil d'administration et Monsieur Alain WEBER mon suppléant.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
35 voix pour, 4 abstentions

**40. RAPPORT N° 1-2241 : Désignation d'un.e élu.e représentant la
commune au sein de l'ASL du 43 rue Pasteur pour la Maison des arts
martiaux Lucie Decosse**

Monsieur le Maire

Il est proposé que Madame Cathy MOROT représente la commune.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
36 voix pour, 3 abstentions

41. RAPPORT N° 1-2267 : Élection d'un.e nouveau.elle représentant.e de la Ville à la SEMGEST

Monsieur le Maire

Madame GANDAIS est remplacée par Monsieur SOFI.

Madame REKRIS est remplacée par Madame KACIMI.

Comme le prévoient les statuts, Monsieur SOFI présidera la SEMGEST à l'issue de ce vote.

ADOPTION À LA MAJORITE
35 voix pour, 4 abstentions

VŒU

« Immigration, travailleurs sans-papiers : un devoir d'humanité »

Monsieur COIS

Les citoyennes et citoyens ont récemment créé le collectif « Villejuif, ville d'accueil ». Il nous semblait important de proposer également un positionnement du Conseil municipal tant ces sujets touchent directement notre ville en plus de l'humanité toute entière. C'est un vœu d'envergure internationale, incarné localement. Pour lancer le débat, je propose de vous en donner lecture.

Monsieur le Maire

Dans la mesure où le vœu a été distribué sur table, je suggère que vous en restituiez une synthèse.

Monsieur COIS

Les migrations forcées résultent de problématiques internationales : inégalités de développement, bouleversements climatiques. L'Union européenne, qui est concernée par 10 % des flux migratoires – bien loin des « vagues » dont nous pouvons entendre parler dans les fantasmes de l'extrême-droite – se distingue par un refus de plus en plus affirmé d'accueillir les populations, à travers des discours nationalistes emprunts de racisme, mais aussi des politiques migratoires de plus en plus fermées, qui conduisent concrètement à des drames humains. En dix ans, 56 000 personnes sont mortes en voulant rejoindre les côtes européennes. Ce vœu souligne l'importance d'une politique d'accueil qui fasse opposition à cette crise que nous vivons, qui soit digne et à la hauteur des besoins. Nous appelons à remettre en cause cette politique absurde et inhumaine et à régulariser sans délai tous les travailleurs sans-papiers pour rétablir le droit au travail des demandeurs d'asile, à mettre en place des voies migratoires sécurisées pour permettre un accueil digne de toute personne qui souhaite s'installer en France, à une mobilisation nationale et à des moyens pour le logement d'urgence et au recrutement immédiat d'un nombre suffisant de travailleurs permettant d'assurer un accueil et un suivi digne des migrants en préfecture du Val-de-Marne.

Villejuif a de tout temps fait une place et s'est enrichie de populations venues d'ailleurs. Elle est naturellement au rendez-vous de l'accueil, de la solidarité et du combat pour la dignité humaine. L'opposition ne partage visiblement pas ces principes, puisqu'elle est partie avant la fin de ma déclaration.

Monsieur le Maire

Monsieur MILLE, Monsieur BACHELET, vous êtes les derniers représentants de l'opposition. Nous allons passer au vote.

ADOPTION À LA MAJORITÉ
(32 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION)

La séance est levée à vingt-trois heures vingt.

M. PLUSQUELLEC
Secrétaire de séance



M. Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

